

NOVEMBRE 2025

Réponse à la saisine de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Bien vieillir dans l'Eurométropole de Strasbourg





SOMMAIRE

CONTEXTE GÉNÉRAL	4
NOS QUINZE PRÉCONISATIONS	6
PÉRIMÈTRE ET ENJEUX	7
CHIFFRES CLÉS	8
DÉFIS TRANSVERSAUX	10
DÉFI 1: CHANGER DE REGARD SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS RÔLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ	14
DÉFI 2 : ADAPTER LE CADRE DE VIE AUX PERSONNES ÂGÉES	18
HABITAT	18
ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS	22
DÉFI 3 : PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES : SOUTIEN, BIEN-ÊTRE, SANTÉ	26
CONCLUSION	31
ANNEXES	32
NOS TRAVAUX EN IMAGES	34
GLOSSAIRE	39
RENCONTRES ET AUDITIONS	42
RESSOURCES PRINCIPALES	43

Photo : Alban Hefti



En trente ans, la part des habitants de plus de 65 ans dans l'Eurométropole de Strasbourg est passée de 11 % à 17 %, soit près de 86 000 personnes aujourd'hui. Le vieillissement de notre territoire n'est pas une perspective lointaine mais déjà une réalité à laquelle nos politiques publiques doivent rapidement s'adapter.

C'est l'objet de la saisine de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg adressée au Conseil de développement :

«Comment faire évoluer les politiques publiques menées sur le territoire métropolitain pour répondre aux enjeux générés par le vieillissement de la population ?»

Question résumée par la Présidente en ces termes simples et universels :

«COMMENT VIVRE HEUREUX LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ?»

Cette formulation dit bien l'essentiel: le vieillissement n'est pas seulement une question de santé ou de services, mais aussi de qualité de vie, de dignité et de lien social.

Les membres du CODEV ont accueilli cette saisine avec sérieux et engagement, mais aussi avec sensibilité car nous sommes toutes et tous concernés, à titre personnel, familial ou citoyen. Et ce, quel que soit notre âge.

D'ailleurs pour ouvrir nos échanges, nous nous sommes interrogés sur notre perception personnelle du vieillissement:

«*On devient vieux quand on ne se sent plus utile*»,

«*Vieillir, c'est la chance de pouvoir donner et non plus seulement de recevoir*»,

«*Je ne suis pas vieux parce que je pense toujours à l'avenir*»

ou encore

«*Vieillir est un parcours de vie et non une question d'âge*».

Ces premières réflexions nous ont accompagnés tout au long de notre saisine au cours de 6 journées de travail de janvier à octobre 2025.

Nous avons identifié des défis transversaux et trois grands défis thématiques qui ont guidé nos rencontres, auditions et visites :

- **Changer de regard sur les personnes âgées et leur rôle dans la société ;**
- **Adapter le cadre de vie aux besoins liés à l'âge ;**
- **Prendre soin des personnes âgées, dans toutes les dimensions du soutien, du bien-être et de la santé.**

Ce rapport restitue la synthèse de nos réflexions, nos constats et nos propositions.

Il traduit la conviction des citoyens qui y ont contribué: bien vieillir dans l'Eurométropole est un défi collectif, qui exige des réponses politiques, mais aussi un engagement partagé de toute la société.

Enfin, ce travail n'aurait pas été possible sans l'investissement des personnes et structures que nous avons rencontrées et auditionnées lors de nos sessions de travail et durant l'intersession estivale.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des intervenantes et intervenants qui ont donné de leur temps et ont contribué à notre réflexion, et en particulier Véronique Klein, adjointe du service Santé et Autonomie et son équipe pour leur appui tout au long de la démarche.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La question du vieillissement^{*1} de la population s'inscrit dans un système de **compétences partagées et imbriquées, pouvant parfois être perçus comme complexe**, entre plusieurs niveaux institutionnels et une grande pluralité d'acteurs publics et privés.

Les domaines concernés par cette question – action sociale, autonomie*, cadre de vie, santé, mobilité, culture ou habitat – relèvent à la fois de l'**État, des Agences régionales de santé (ARS), des collectivités territoriales** (régions, départements, intercommunalités, communes) et du **tissu associatif et médico-social**. Les compétences sont souvent **croisées ou partagées** : par exemple, si l'État conserve un rôle d'orientation stratégique et de financement, les départements (ou collectivités équivalentes comme la Collectivité européenne d'Alsace, CeA) demeurent responsables de la politique de l'action sociale et de l'autonomie, tandis que les communes et intercommunalités pilotent les actions locales de proximité. L'Eurométropole de Strasbourg n'est pas toujours, voire presque jamais, l'acteur central de ces politiques en lien direct avec le vieillissement mais elle détient des leviers dans le **domaine du cadre de vie** (urbanisme, habitat, mobilités, planification de la transition écologique, politique de la ville).

La **compétence de l'action sociale** a été confiée historiquement à la Ville de Strasbourg, d'abord par l'Etat puis par le département du Bas-Rhin, et aujourd'hui par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Le Centre Communal d'Action Sociale* (CCAS) de Strasbourg se concentre principalement sur les personnes en grande difficulté. La prise en charge des personnes âgées n'est pas incluse dans cette délégation et fait l'objet d'un accord spécifique entre la Ville et la CeA, actuellement en discussion. **Cette organisation est propre à Strasbourg et ne concerne pas les 32 autres communes de l'Eurométropole.**

Cette gouvernance complexe implique une **coopération territoriale renforcée**, la mise en place de conventions ou de dispositifs de coordination entre acteurs, et parfois la **révision interne des modes de fonctionnement** pour favoriser une approche transversale des politiques publiques.

Les associations, les professionnels du soin et du lien social, ainsi que les aidantes et aidants constituent des **partenaires essentiels**, sans lesquels les politiques locales en faveur des séniors ne pourraient être déployées efficacement.

Nous reconnaissons cette complexité du sujet et des compétences, mais nous n'avons pas censuré notre avis et nos recommandations en fonction de ce paramètre. Nous nous plaçons du point de vue des habitantes et habitants, des usagers des services publics, qui veulent surtout avoir un accès simple à l'information et des réponses concrètes à leurs besoins quotidiens. En clair, c'est aux différents acteurs publics de s'organiser pour bien répondre aux besoins divers des séniors de l'Eurométropole, aujourd'hui et demain.

Dans ce rapport, les termes de « séniors » et « personnes âgées » sont préférés car ils sont généralement les plus utilisés, ne stigmatisent pas et ne sont pas associés à des perceptions négatives. Toutefois, ces expressions interrogent : qui sont les personnes âgées ? À partir de quel moment sommes-nous âgés ? Par ailleurs, certains intervenants que nous avons rencontrés ont choisi, dans une approche militante, de délibérément utiliser les mots « vieux » et « vieilles » afin de se réapproprier positivement ces termes.

C'est le cas de l'association Old'up ou du Conseil national autoproclamé de la Vieillesse (CNaV). Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a aussi fait le choix de parler de « vieillesse » et de « vieux » dans son avis « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement » d'avril 2023, avec l'idée que « le vieillissement de la société est une tendance qu'il faut assumer collectivement et positivement ».

¹ · La définition des termes suivis d'une astérisque * est à retrouver dans le glossaire en annexes



Carte mentale produite lors de la session 1

NOS QUINZE PRÉCONISATIONS

POUR LES DÉFIS TRANSVERSAUX

Proposition 1 : S'engager dans la démarche de labellisation «Ville Amie des Aînés» (VADA) à l'échelle du territoire eurométropolitain pour coordonner un plan d'action pluriannuel en faveur du « Bien Vieillir »

Proposition 2 : Créer un « guichet unique » spécifique aux publics séniors, aux proches et aux aidantes et aidants (lieu physique, espace numérique et version mobile pour se déplacer **dans les quartiers et les communes**) pour un accompagnement global»

POUR LE DÉFI 1 :

Changer de regard sur les personnes âgées et leurs rôles dans la société

Proposition 3 : Soutenir, amplifier et promouvoir les expériences de lien intergénérationnel dans un objectif de pérennisation des projets

Proposition 4 : Mettre en valeur l'engagement des séniors par des campagnes positives qui montrent leur diversité et leurs rôles et diffuser largement toutes formes de dispositifs d'engagement citoyen à destination des séniors

Proposition 5 : Développer, soutenir et favoriser des formes d'entraide à l'échelle locale

POUR LE DÉFI 2 :

Adapter le cadre de vie aux personnes âgées

Habitat

Proposition 6 : Promouvoir de nouvelles formes d'habitat pour les séniors autonomes, en valorisant les innovations sociales déjà à l'œuvre, afin de garantir une offre diversifiée de logements adaptés aux besoins individuels

Proposition 7 : Renforcer la prévention, l'évolution et l'adaptation de l'habitat en prévention de la perte d'autonomie dans les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi)

Proposition 8 : Renforcer la rénovation et l'adaptation des Ehpad dans les prochaines années, pour répondre aux besoins des personnes dont l'état de santé nécessitera ce type de structures fortement médicalisées

Proposition 9 : Proposer un outil commun de diagnostic et de caractérisation des logements dans l'EMS, en fonction de leur accessibilité et leur adaptabilité

Espaces publics

Proposition 10 : Élaborer un cahier des charges pour la conception et l'animation des espaces publics intégrant les besoins de toutes et tous

Proposition 11 : Soutenir le développement des conciergeries et tiers-lieux pour garantir aux séniors un accès aux services essentiels dans leur quartier / commune

Proposition 12 : Créer des circuits piétons apaisés, ombragés et sécurisés, conçus à partir des usages et garantir une continuité entre la rue et le logement

POUR LE DÉFI 3 :

Prendre soin des personnes âgées : soutien, bien être, santé

Proposition 13 : Soutenir et renforcer les initiatives existantes en faveur du répit des aidantes et aidants et leur accompagnement

Proposition 14 : Développer, dans les communes de l'EMS, le dispositif sport-santé orienté vers la prévention et la promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé des séniors

Proposition 15 : Soutenir les actions de valorisation et de promotion des métiers d'aide à la personne et de formation professionnelle des acteurs de ce secteur, dans le cadre des missions de l'EMS en soutien à l'activité économique et à l'économie sociale et solidaire

PÉRIMÈTRE ET ENJEUX

La diversité des profils de séniors, des parcours de vie, des conditions sociales, des états de santé, doit être reconnue et intégrée dans les politiques publiques.

Des réponses adaptées et nuancées face à la diversité de profils

Cette diversité se manifeste aussi bien dans les modes d'habitation - des personnes vivant à domicile à celles vivant en résidences spécialisées - que dans les activités sociales, les ressources économiques ou la situation familiale. Certains séniors sont encore actifs professionnellement, bénéficient d'une vie familiale et sociale riche, participent pleinement à la vie de la cité et accèdent facilement aux services et à l'information. En contraste, d'autres rencontrent des difficultés pouvant être financières, liées à la santé, à la perte d'autonomie* ou encore à des ruptures familiales, ce qui contribue à accentuer leur fragilité au quotidien. Enfin, les besoins des personnes âgées de demain, qui auront 75 ans ou 80 ans en 2030, ne sont pas les mêmes que ceux des séniors d'aujourd'hui. **Cette pluralité de profils souligne l'importance d'un accompagnement différencié et adapté, prenant en compte ces réalités de vie très variées et évolutives.**

Une approche préventive et non seulement curative

Faire du vieillissement de la population une priorité politique pour les années à venir, c'est agir dès aujourd'hui pour garantir des conditions de vie inclusives, solidaires et adaptées aux séniors actuels et aux futures générations de séniors. C'est pourquoi nous pensons que **la prévention doit être pensée comme une démarche globale et fondamentale : anticiper, informer et accompagner**, plutôt que subir les pertes d'autonomie et de lien social qui, chaque année, fragilisent des milliers de séniors. C'est aussi un investissement collectif pour réduire les coûts sanitaires et sociaux de demain.

L'isolement des séniors, un défi majeur

L'isolement des séniors, parfois jusqu'à la « mort sociale »*, est un phénomène silencieux mais massif. Selon le dernier baromètre 2025 des Petits Frères des Pauvres, près de 750 000 personnes âgées de plus de 60 ans vivent en situation de « mort sociale », c'est-à-dire sans aucun lien avec leur famille, amis, voisins ou encore avec la vie locale (associations, loisirs). Ce chiffre, en hausse constante depuis plusieurs années, pourrait atteindre un million de séniors d'ici 2030. À Strasbourg, 52 % des 80 ans et plus vivent seuls². De façon générale, cet isolement touche particulièrement les femmes, les personnes précaires ou celles souffrant d'une santé plus fragile. Cette réalité demande une attention renforcée envers les plus vulnérables.

Une reconnaissance accrue pour les aidantes et les aidants

Notre regard s'est aussi porté sur **les aidantes et les aidants**, ces proches à l'engagement discret mais essentiel, dont la **reconnaissance doit être placée au cœur de nos priorités**. Les aidantes et aidants qui peuvent être des conjoints, des enfants, des parents ou des amis, accompagnent quotidiennement les séniors en perte d'autonomie. Ils interviennent de multiples manières dans la vie des personnes âgées, étant parfois eux-mêmes des séniors : aide dans les gestes essentiels de la vie quotidienne (toilette, repas, déplacements), dans la gestion administrative, dans l'accompagnement médical. Ils sont aussi un soutien moral et une présence sécurisante. Leur engagement, souvent invisible, peut avoir des impacts importants dans leur propre quotidien : charge physique et psychologique importante, difficultés pour concilier vie professionnelle, vie familiale et rôle d'accompagnant. Cette situation appelle une reconnaissance accrue et un soutien effectif.

Pour nous, membres du CODEV, il est important que notre réponse à cette saisine reflète un engagement collectif **en faveur de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'innovation publique**, tout en étant attentifs à la **soutenabilité et à l'efficacité des actions** proposées afin de construire des réponses durables à l'échelle du territoire eurométropolitain.

L'innovation publique vue par les membres du CODEV

En session 2, nous avons réfléchi à cette notion d'**innovation dans les politiques publiques** : l'innovation publique doit être au service d'une action plus ouverte, plus inclusive et tournée vers l'avenir. **Sortir des politiques « en silo »** signifie croiser les domaines comme le logement, la précarité, la culture ou l'adaptation des espaces publics, afin de traiter les enjeux du vieillissement de manière globale et partagée.

L'innovation ne consiste pas à tout réinventer, mais à oser des approches nouvelles, à expérimenter des choses qui fonctionnent dans d'autres territoires. Enfin, elle doit permettre de répondre à des besoins concrets et réels des habitantes et habitants par des actions applicables.

² Source : INSEE, RP 2021, Observatoire des fragilités, CARSAT, 2023 Traitements © Compas.

CHIFFRES CLÉS

- En 2023, **21 %** de la population avait 65 ans et plus. Selon le scénario privilégié de l'INSEE, la part des 65 ans et plus représentera **26 %** de la population en 2050 : soit environ 19,6 millions de personnes.
- **60 %** des 61-65 ans ne se considèrent pas comme séniors. (*Baromètre 55+ TNS Sofres /Cogedim Club, mené en février 2016 auprès d'un échantillon de 1 096 personnes âgées de 55 ans et plus, recrutées à partir d'un échantillon national représentatif*)

Strasbourg et EMS

- **17 %** de la population de l'EMS est âgée de 65 ans et plus et **8 %** de la population de 75 ans et plus. (*Insee, RP 2021, Observatoire des fragilités, CARSAT, 2023 Traitements © Compas*)
- La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus comparée à celle des moins de 20 ans **va augmenter de 33% d'ici 2036** (*Insee, RP 2021, Observatoire des fragilités, CARSAT, 2023 Traitements © Compas*).
- Dans les quartiers politiques de la ville (QPV) de Strasbourg, l'indice d'évolution des générations âgées est de **2,5 contre 2,2** dans les QPV de France hexagonale. (*Insee, Traitements © Compas 2025*)

Solitude et isolement

- En France, **750 000 personnes âgées** sont en situation de mort sociale et ce chiffre pourrait atteindre 1 million en 2030. 2 millions de personnes âgées sont isolées des cercles familiaux et amicaux.
(Baromètre Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2025, Petits Frères des Pauvres, septembre 2025)
- Dans l'EMS, **36 %** des 65 ans et plus vivent seuls à domicile et **52 %** des 80 ans et plus vivent seuls à Strasbourg. (*Insee, RP 2021, Observatoire des fragilités, CARSAT, 2023 Traitements © Compas*)

Niveau de vie

- En France, **14 %** des ménages de 60-74 ans vivent sous le seuil de pauvreté. (*Insee, Filosofi 2021*).
- En France, près de **62 %** des personnes de 75 ans et plus ont un niveau de vie inférieur au coût moyen d'une place en Ehpad (2 287 €). (*Insee, Filosofi 2021 & Données comparateur Ehpad – Traitements et estimations © Compas*)
- Au niveau de l'EMS, **47 %** des retraités de 55 ans et plus sont en situation de fragilité socio-économique^{*} selon l'échelle de la CARSAT. (*Indice CARSAT 2023*.)
- Au Neuhof, **50 %** de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté est âgée de 60 à 74 ans. (*Insee, RP 2021 - Observatoire des fragilités – Carsat 2023*)

Inégalités de genre

- En France, les femmes sont majoritaires dans la population des 60 ans et plus (55,1%). À Strasbourg, **73 %** des 90/94 ans sont des femmes. (*INSEE/ RG*)
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en établissements. À Strasbourg en 2021, la part des femmes de 75 ans et plus en Ehpad est plus importante que celle des hommes : **13 % contre 7 %**. (*Insee, RP 2021 - Traitements © Compas*)
- Les femmes âgées sont plus souvent confrontées à l'isolement, à la précarité financière et à une forme accrue de dépendance:
 - Les femmes liquident leurs droits à la retraite en moyenne 10 mois après les hommes.
 - La pension moyenne des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes.
 - Plus d'un titulaire d'une allocation du minimum vieillesse^{*} sur deux est une femme seule.
 - 66 % des allocataires des minimas sociaux dont minimum vieillesse^{*} sont des femmes isolées.

(Baromètre Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2025, Petits Frères des Pauvres, septembre 2025)

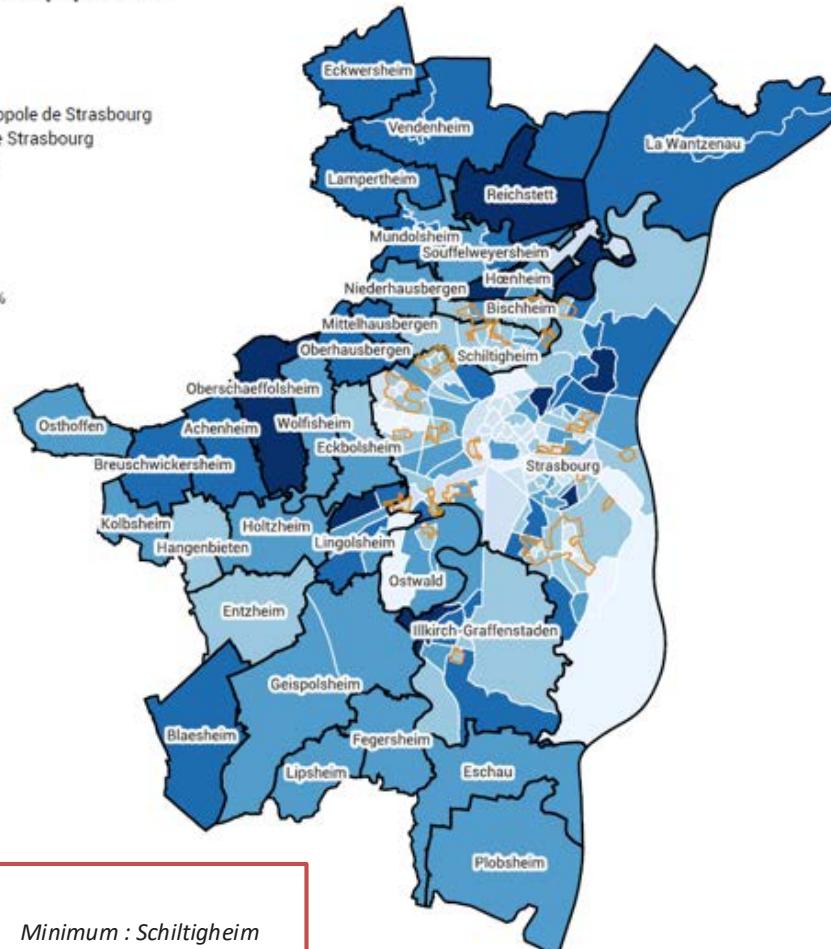
La part des seniors dans la population

Part des 65 ans et plus dans la population

Source : RP 2021

- Iris des communes de l'EuroMétropole de Strasbourg
- Communes de l'EuroMétropole de Strasbourg
- Quartiers Prioritaires 2024-2030

Non disponible
Moins de 6,7%
De 6,7 à 11,7%
De 11,7 à 16,7% EMS : 16,7%
De 16,7 à 21,7%
De 21,7 à 26,7%
26,7% et plus



Strasbourg : 14,4%

1ere couronne
(15,4%)

Maximum : Hoenheim (23,5%)

2nd couronne
(15,7%)

Maximum : Reichstett (27,4%)

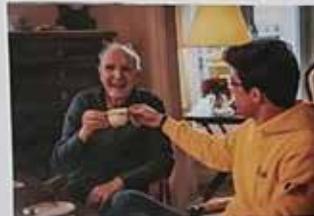
Communes	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	65 ans et plus
Strasbourg	7,5	4,5	2,4	14,4
Bischheim	8,7	5,1	2,6	16,5
Eckbolsheim	10,1	5,8	2,1	17,9
Hoenheim	12,0	8,1	3,4	23,5
Illkirch-Graffenstaden	10,7	6,0	3,5	20,2
Lingolsheim	9,9	6,9	3,1	20,0
Ostwald	9,3	5,6	2,7	17,5
Schiltigheim	7,6	5,2	2,5	15,4
Com. de 1ère couronne	9,5	6,0	2,9	18,3
Achenheim	13,8	7,3	2,2	23,3
Blaesheim	12,6	7,2	2,1	22,0
Breuschwickersheim	11,0	9,1	3,3	23,3
Eckwersheim	12,3	7,8	2,7	22,8
Entzheim	9,9	4,3	1,5	15,7
Eschau	10,8	5,9	2,3	19,0
Fegersheim	10,4	6,2	2,2	18,8
Geispolsheim	10,7	6,7	3,6	21,0
Hangenbieten	9,8	5,2	1,5	16,4
Holtzheim	8,8	6,1	3,2	18,1
Kolbsheim	10,9	5,7	1,9	18,5
Lampertheim	12,3	7,5	2,5	22,2
La Wantzenau	13,4	8,0	3,7	25,1
Lipsheim	10,7	6,0	1,7	18,5
Mittelhausbergen	12,4	9,1	2,6	24,1
Mundolsheim	13,8	6,7	3,2	23,7
Niederhausbergen	10,5	6,6	2,6	19,8
Oberhausbergen	11,0	6,6	6,5	24,1
Oberschaeffolsheim	16,0	8,5	2,3	26,8
Osthoffen	12,5	5,9	1,2	19,6
Plobsheim	11,9	6,4	2,1	20,4
Reichstett	13,1	10,6	3,8	27,4
Souffelweyersheim	11,9	6,8	3,4	22,1
Vendenheim	11,6	7,3	3,5	22,4
Wolfisheim	9,6	6,2	2,8	18,6
Com. de 2nde couronne	11,6	6,9	3,1	21,6
EMS	8,7	5,3	2,6	16,7
Bas-Rhin	10,2	5,9	2,8	18,9
France hexagonale	11,0	6,3	3,4	20,7

Valeur inférieure de celle de l'EMS

Valeur proche de celle de l'EMS

Valeur supérieure à celle de l'EMS

Source : Compas, 2025



UNE NOUVELLE



LIEN SOCIAL

DÉFIS TRANSVERSAUX

Pour répondre de façon durable aux nombreux défis que pose le vieillissement de la population, nous partageons l'importance d'anticiper les transformations et les besoins et d'articuler les politiques publiques.

Une priorité politique

La complexité de la question du vieillissement de la population et des évolutions des politiques publiques à prévoir aujourd'hui pour demain demande de **dépasser le fonctionnement en silo pour répondre de manière globale**. Pour cela, le vieillissement de la population doit être reconnu comme une **priorité politique**, avec des moyens adaptés (humains/financiers) et une vision à long terme.

Il s'agira d'associer l'ensemble des parties prenantes, acteurs locaux, communes, associations, professionnels et habitants, et particulièrement les personnes âgées elles-mêmes, et de traiter cette question dans toutes les politiques publiques : urbanisme, logements, mobilité, culture, santé, participation citoyenne, accès aux droits, information...). Cela implique de garantir une articulation et une coopération entre les différents exécutifs territoriaux.

Une approche préventive

Le « bien vieillir » dans l'Eurométropole passe aussi par une **approche préventive globale** du vieillissement à l'échelle des individus, afin de **retarder leur perte d'autonomie et le risque d'isolement social***. Il s'agira d'accompagner les personnes lors de **transitions de vie** (départ à la retraite, déménagement), **de ruptures** (deuil, perte de mobilité, problèmes de santé) **ou de crises** (sanitaires, climatiques...). Dans cette approche globale, l'attention aux séniors les plus vulnérables*, davantage exposés à la précarité, à l'isolement social et aux situations de perte d'autonomie plus lourde doit être une priorité pour garantir **des réponses adaptées, inclusives et solidaires**.

PROPOSITION 1:

S'engager dans la démarche de labellisation « Ville Amie des Aînés » (VADA) à l'échelle du territoire eurométropolitain pour coordonner un plan d'action pluriannuel en faveur du « bien vieillir »

Nous avons identifié comme point essentiel à l'ensemble de la réponse à la saisine **la mise en place d'un plan d'action pluriannuel coordonné à l'échelle eurométropolitaine**. Il serait soutenu par un réseau de collectivités et idéalement un réseau d'élus, référents sur les questions des séniors ou du vieillissement, ainsi que leurs partenaires opérationnels. Ce plan favoriserait la collaboration entre les différents acteurs intervenant dans les politiques publiques dédiées aux séniors, tout en encourageant le partage d'expériences, de compétences, ainsi que l'évaluation régulière des dispositifs existants.

Dans cette logique, la démarche de labellisation « Ville amie des aînés », dans laquelle la Ville de Strasbourg s'est engagée et qui s'inscrit dans le réseau international impulsé par l'OMS, constitue un **modèle inspirant**. En s'appuyant sur la participation des habitants, la coopération entre toutes les institutions et structures en lien avec le vieillissement et la mutualisation des savoir-faire, elle propose **une approche transversale du bien vieillir** à la fois sociale, urbaine et solidaire.



La démarche de labellisation Ville Amie des Aînés

Le Label « Ami des aînés »® est destiné à **toutes les collectivités** – communes, intercommunalités, départements ou régions – adhérentes au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVA), qui souhaitent s'engager dans une démarche de progrès au service des aînés. Il a été conçu à partir des expériences de terrain, des retours d'évaluation et d'une vaste consultation des retraités français.

L'une des visées majeures de la démarche **est de sortir de la seule vision médico-sociale du vieillissement pour aller vers une vision transversale**. Elle s'organise autour de 8 thématiques de la vie quotidienne : les transports et la mobilité ; les espaces extérieurs et les bâtiments ; l'habitat ; la culture et les loisirs ; le lien social et la solidarité ; la participation citoyenne et l'emploi ; l'autonomie, les services et les soins ; l'information et la communication.

Se lancer dans une démarche de labellisation, c'est engager sa collectivité à répondre au défi démographique du XXI^e siècle, consulter et **impliquer les habitants** dans la construction d'une politique de l'âge, s'engager dans une gouvernance **multipartenariale**, élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés et **réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/label-villes-amies-des-aines/>

L'exemple de Rennes Métropole, labellisée Métropole Amie des aînés depuis 2023

La labellisation a permis la coordination des politiques liées au vieillissement relevant de la Métropole de Rennes, la création d'un réseau d'échanges entre communes pour des partages d'expériences et la visibilisation des dispositifs existants au sein de la Métropole.

Cela s'est traduit par exemple par un renforcement des obligations des constructeurs. Ainsi le programme local de l'habitat 2023-2028 fixe à 40 % minimum la proportion de logements adaptés aux personnes âgées dans les opérations de construction ou de réhabilitation sur les secteurs identifiés comme favorables au vieillissement. Concernant les mobilités, un système d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, mais capables d'utiliser les transports publics, a été mis en place. Par ailleurs la Ville et la Métropole s'appuient sur l'expertise d'usage d'un groupe de citoyens séniors. Ils ont par exemple identifié les points de rupture d'accessibilité dans les parcs et jardins à Rennes. Ce groupe de séniors a aussi un pouvoir d'initiative et d'interpellation.

Transposée à l'échelle eurométropolitaine, cette démarche permettrait d'ancrer la question du vieillissement dans toutes les politiques publiques communales et intercommunales : lien social, aménagement, habitat, mobilité, santé, culture ou encore numérique. Elle renforcerait la **cohérence territoriale entre les communes** et favoriserait la construction d'un cadre commun d'analyse et d'action, facilitant la mutualisation des diagnostics, la construction de projets communs et la coordination d'initiatives locales, fondées sur la **coopération et la proximité**.

Un **label « Eurométropole amie des aînés »** traduirait ainsi la volonté collective de faire du territoire un espace où le vieillissement est envisagé non comme une contrainte mais comme un levier d'innovation, de solidarité et de qualité de vie pour tous. Pour réussir, elle nécessite un engagement politique volontariste et une mobilisation forte de tous les acteurs.

PROPOSITION 2 :

Créer un « guichet unique » spécifique aux publics séniors, aux proches et aidantes et aidants (lieu physique, espace numérique et version mobile pour se déplacer au plus près des séniors dans les quartiers et les communes)

Si la démarche de labellisation « Ville / Métropole - Amie des Aînés » favorise une action coordonnée à l'échelle territoriale et crée un cadre commun pour les politiques en faveur des séniors, la **création d'un « guichet unique » séniors** devient un outil essentiel. Il offre un accompagnement personnalisé, accessible et simplifié aux séniors et à leurs proches, incarnant ainsi sur le terrain la coopération et la mutualisation prônées par le label.

La préconisation de créer un « guichet unique » numérique mais surtout physique aurait tout son sens. Il s'articulerait avec les ESA (voir encadré) et offrirait un accompagnement global et personnalisé sur tous les enjeux du vieillissement (pas uniquement les politiques sociales). Il serait un **premier espace d'accueil** pour offrir un café et une écoute à destination de toutes et tous : **les séniors d'aujourd'hui et de demain, leurs proches, les aidantes et aidants, les curieuses et curieux...**

Il pourrait s'inspirer de l'Agence du Climat, mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du plan Climat 2030 ou de la Clé des Aînés à Mulhouse (cf. Ressources Principales en Annexes).

Il jouerait un **rôle clé dans la prévention de la perte d'autonomie, l'accompagnement des transitions de vie** (comme le passage à la retraite) et **la lutte contre l'isolement social**. Il permettrait de :

- ▶ Simplifier **l'accès à l'information, aux droits et aux services** qu'il s'agisse de logements, d'aides sociales, de santé, d'activités culturelles, sportives ou de vie associative.
- ▶ **Orienter vers un accompagnement social** plus spécifique (piloté par la CeA) quand le besoin existe.
- ▶ Accueillir des **permanences** de différentes **associations**, voire offrir des activités diverses sur place pour devenir un lieu de vie.
- ▶ Proposer des **outils pratiques de diagnostic et de prévention** dont **un annuaire de la prévention**, rassemblant les ressources, services et dispositifs pour favoriser le maintien à domicile et le bien-être des séniors.
- ▶ Jouer un rôle de **fonction de relais territorial**, en lien avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les centres socioculturels (CSC) et les associations locales, pour garantir une présence de proximité et une réponse adaptée aux spécificités de chaque commune.
- ▶ Développer **une dimension mobile d'aller-vers**, capable d'intervenir directement sur le terrain **au plus près des séniors, notamment isolés et/ou dans les communes de seconde couronne par exemple**.

Conscient de la diversité des parcours et des attentes, ce guichet veillerait à adopter **une communication accessible, bienveillante et inclusive**, en privilégiant des termes valorisants pour éviter d'enfermer ou de stigmatiser.

Pour que ce guichet soit pleinement efficace et durable, sa mise en place devra s'appuyer sur **une politique volontariste, dotée de moyens humains et financiers solides**, une **équipe de facilitateurs du « bien vieillir » formés**, ainsi que la mobilisation d'un large réseau de partenaires institutionnels et associatifs, **notamment pour aller à la rencontre des séniors isolés**.



Le contexte passé et actuel des lieux d'information des aînés sur l'EMS

À Strasbourg, le dispositif des CLIC^{*} s'est décliné dans les années 1990 à travers les « Maisons des aînés ». En raison d'un nombre insuffisant de postes pour absorber les demandes et des difficultés de financements, elles n'ont pas perdurées. L'action sociale de proximité pour les séniors est maintenant incarnée par des postes de coordinateurs personnes âgées dans les centres médico-sociaux mais il n'y a plus de lieu d'accueil physique pour répondre aux questions sur le vieillissement pour tous. La ligne info senior est dématérialisée car téléphonique et ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins.

Actuellement, la CeA est en cours de réorganisation de son maillage territorial de proximité et souhaite améliorer l'information des séniors, des aidants et des professionnels via ses Espaces Solidarités Alsace (ESA) dans le Bas-Rhin. Ils proposent un accueil et un accompagnement de proximité et de premier niveau pour les usagères et usagers. Cela s'inscrit dans l'axe un de la stratégie « Bien Vieillir en Alsace 2025-2030 » (Faciliter l'accès à l'information et aux droits) publiée par la CeA en juin 2025 (cf. Ressources principales en Annexes). Ces ESA doivent répondre à toutes les problématiques sociales qui concernent le public senior (finances, logements, perte d'autonomie).

Des exemples existants d'aller-vers comme inspirations pour le « guichet unique »

Le pôle mobile des médiathèques de Strasbourg assure un portage à domicile des ouvrages (avec petit temps d'échange prévu avec la personne concernée) et agit ainsi dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Le projet « Viens avec nous » se traduit par des opérations de porte-à-porte organisées dans les quartiers de Strasbourg avec des associations locales pour encourager les personnes âgées isolées à se rendre aux animations proposées par les acteurs locaux en proximité (CSC notamment).

Le projet « Droits devant » est une expérimentation mise en place par la Ville de Strasbourg dans le quartier Neudorf-Musau. En France, environ 34 % des ayants-droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) ne le savent pas ou n'osent pas le demander. Ce taux s'élève à 50 % pour le minimum vieillesse. Un appel à projets national « Territoires zéro non-recours » a donc été lancé en 2022 par le ministère des Solidarités et 39 collectivités ont été retenues, dont Strasbourg. Elle a lancé une expérimentation de trois ans avec ses partenaires de l'action sociale dans le quartier Neudorf-Musau. Ce projet a permis, notamment, le repérage d'une majorité de femmes âgées isolées en grande précarité et leur accompagnement pour accéder aux aides sociales auxquelles elles avaient droit.





DÉFI 1 : CHANGER DE REGARD SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS RÔLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Au-delà d'une réponse administrative et sociale apportée par le label VADA et le « guichet unique » séniors, il nous semble crucial de renforcer le lien social. Le défi 1 « Changer de regard sur les personnes âgées et leurs rôles au sein de la société » insiste sur l'importance de faire évoluer notre regard sur la vieillesse, le vieillissement et les séniors et d'amplifier les actions favorisant les échanges intergénérationnels, qui permettent de lutter contre l'isolement et valorisent la place active des séniors dans la société.

Cela implique de reconnaître et de combattre les discriminations et les stéréotypes, dont les séniors peuvent être victimes. L'âgisme* se manifeste par des stéréotypes négatifs, des préjugés et des comportements qui dévalorisent ou marginalisent les séniors. Ces représentations erronées présentent souvent le vieillissement comme une période de déclin, d'inutilité sociale ou de dépendance, ce qui contribue à renforcer l'exclusion, l'isolement et le sentiment de non-appartenance. Reconnaître l'existence de l'âgisme et le combattre implique donc d'agir sur les représentations sociales et culturelles en valorisant une image positive et réaliste du vieillissement. Cela passe par une éducation, une sensibilisation collective, mais aussi par des politiques publiques et des pratiques inclusives qui favorisent le respect, l'autonomie et la participation active des séniors dans la société.

Par ailleurs, il s'agit de valoriser l'engagement des séniors dans la société, que ce soit à travers leur engagement associatif (social, sportif ou culturel), leur rôle dans la transmission de savoirs et d'expériences, ou encore leur appui actif dans la sphère familiale.

Pour favoriser cette évolution positive, la mise en place de dispositifs inclusifs est essentielle, en particulier ceux qui encouragent le lien social intergénérationnel. Ces initiatives permettent de créer des espaces d'échange, de compréhension et de solidarité entre toutes les générations, favorisant ainsi la reconnaissance mutuelle et la coopération.

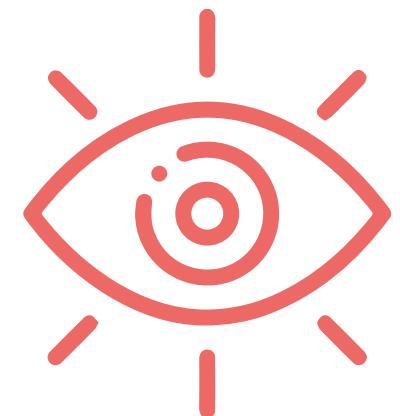


Photo : Alban Hefti

PROPOSITION 3 :

Soutenir, amplifier et promouvoir les expériences de lien intergénérationnel dans un objectif de pérennisation des projets

Soutenir et amplifier les expériences qui favorisent le lien entre les générations est une priorité. Cela passe par une offre d'activités et de loisirs ouverte à tous et toutes ainsi que des lieux du quotidien qui favorisent les échanges entre toutes les générations afin de **ne pas systématiquement concevoir des offres cloisonnées entre les différents publics.**

Dès l'enfance, il est important de sensibiliser à la valeur du lien social et notamment intergénérationnel, à l'école, dans les clubs sportifs, les associations ou au travers de projets communs intergénérationnels. En grandissant avec cette culture de l'échange, chacun apprend **à mieux connaître, respecter et apprécier les autres âges de la vie.**

Nous proposons également de **soutenir les espaces, lieux dédiés aux rencontres et à la transmission entre générations** où l'on partage savoir-faire et expériences, comme des ateliers de réparation, de cuisine, de jeux ou de lecture. Ces projets s'appuient le plus souvent sur des structures déjà en place – communes, écoles, Ehpad*, médiathèques, événements culturels ou sportifs etc. L'enjeu est donc **d'assurer les moyens pour les animer et les faire vivre dans la durée.** Le soutien aux associations engagées dans ce domaine est un levier important.

Ce soutien ne passe pas forcément par la gratuité des activités proposées aux publics car tous ne sont pas dans une situation précaire. L'enjeu est avant tout de créer **des occasions ouvertes, attractives et de qualité pour que jeunes et moins jeunes** puissent apprendre mutuellement les uns des autres. L'intergénérationnel est perçu par les membres du CODEV comme un fil rouge des actions à mener pour contribuer à lutter contre l'âgisme.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces dynamiques, nous proposons de renforcer les moyens **dédiés aux initiatives valorisant les séniors et les liens intergénérationnels** et à l'inscrire dans **un cadre de financement stable et durable.**

Nous avons en effet constaté, durant nos visites estivales, que le système de financement actuel via des **appels à projets** est très **chronophage** pour les associations. Il est également **fragile** puisque les demandes doivent être renouvelées chaque année. Enfin, ces appels à projets soutiennent l'innovation sociale, mais peuvent aboutir à une baisse paradoxale de soutien une fois le projet ayant fait ses preuves et s'inscrivant dans le paysage.

DES EXPÉRIENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Mamies Gâteaux

« Lutter contre l'isolement et la précarité des personnes âgées à travers la pâtisserie »

À proximité des quartiers de Neudorf-est et du Neuhof, ce tiers-lieu autonomie agit concrètement contre l'isolement et la précarité des aînés. L'association propose des ateliers pâtisserie pour les séniors afin de rompre l'isolement ainsi que des activités intergénérationnelles pour créer du lien social.

Elle participe au repérage des personnes âgées avec le projet « Viens avec Nous », organise des visites de convivialité avec l'association Petits frères des pauvres et l'appui de jeunes volontaires en service civique solidarité séniors ou elle accompagne les personnes en grande précarité dans les démarches d'accès aux droits sociaux.

Silver Geek

l'association qui rapproche les jeunes et les vieux par les jeux vidéo

Silver Geek vise à améliorer la santé et le bien-être des séniors, à développer les liens sociaux et intergénérationnels, tout en réduisant la fracture numérique.

Silver Geek anime des ateliers numériques ludiques hebdomadaires par des jeunes en service civique dans des structures d'accueil de personnes âgées (Ehpad, CCAS, résidences autonomies etc.) Elle organise des compétitions e-sport amateurs entre équipes de personnes âgées et sensibilise sur la pratique du jeu vidéo par les séniors tout en luttant contre l'âgisme (voir la mini-série YouTube « MiJo aux manettes »).



Mamies Gâteaux

PROPOSITION 4 :

Mettre en valeur l'engagement des séniors par des campagnes positives qui montrent leur diversité et leurs rôles et diffuser largement toute forme de dispositifs d'engagement citoyen à destination des séniors

Pour les membres du CODEV, il est d'abord essentiel de mettre en avant la **variété et la richesse des formes d'engagement déjà portées par les séniors**, par exemple à travers des campagnes de valorisation de leur implication dans la vie associative ou dans des actions de solidarité de proximité. Cette démarche répond à la demande de reconnaissance sociale et à l'importance de **faire connaître les possibilités d'engagement existantes**.

Au départ, une partie d'entre nous souhaitait proposer le développement d'un dispositif inspiré du service civique qui pourrait offrir aux séniors un cadre sécurisé d'engagement avec des missions encadrées et une reconnaissance de leur investissement par une forme d'indemnisation ou de rémunération. Ces missions pourraient cibler les secteurs frappés par la crise du bénévolat, sans créer de concurrence directe avec l'emploi salarié ni fragiliser le tissu associatif.

Cependant, après plusieurs échanges et débats au sein du groupe, il est apparu que ce type de dispositif risquait d'institutionnaliser un engagement rémunéré au détriment du bénévolat traditionnel. Développer un dispositif spécifique pourrait donc être perçu comme une forme de « professionnalisation » de ce qui relève d'une initiative libre, même si l'opportunité pour les séniors d'avoir des revenus complémentaires n'est pas à écarter.

Dès lors, le groupe a souhaité réorienter sa proposition en privilégiant deux axes complémentaires :

- ▶ D'une part, **élargir la reconnaissance et l'accompagnement des formes d'engagement existantes** ;
- ▶ D'autre part, mettre en œuvre des **actions de communication ambitieuses et régulières** pour faire connaître ces engagements, valoriser leur rôle social, et encourager un plus large éventail de participations.

Enfin, cette reconnaissance de l'engagement citoyen sénior s'inscrirait dans une réflexion plus large sur **les nouvelles formes d'engagement**, adaptées à la diversité des parcours, des envies et des capacités de chacun. Elle contribuerait ainsi à **une politique publique de la citoyenneté active tout au long de la vie**, valorisant la transmission, la solidarité et le lien intergénérationnel.

Nous recommandons que l'Eurométropole s'engage à **promouvoir une image positive et diversifiée des séniors dans l'ensemble de ses communications**. Cela passe par le déploiement de campagnes mettant en avant des séniors acteurs de la vie collective - qu'ils soient bénévoles, aidants, engagés dans les associations ou socialement. La pluralité des parcours doit être reflétée et la parole doit être donnée directement aux séniors par des formats vivants et variés (podcasts, vidéos, médias numériques, affichages etc.) L'objectif est le suivant : **remplacer les représentations stéréotypées ou compassionnelles, voire utilitaristes des séniors, par une vision dynamique et inclusive du vieillissement**.

Nous proposons d'intégrer **la présence et la représentation positive des séniors comme critère obligatoire dans la conception de toute campagne institutionnelle**, afin qu'ils soient systématiquement visibles et reconnus comme acteurs à part entière de la société.

Une inspiration d'engagement séniior existant

L'heure civique sénior est un dispositif initié par Voisins Solidaires qui invite chaque sénior à donner une heure par mois pour une action de solidarité dans son voisinage ou sa commune, sans engagement ou contraintes. Il ou elle peut choisir les gestes de solidarité qui lui conviennent.



PROPOSITION 5:

Développer, soutenir et favoriser des formes d'entraide à l'échelle locale

Nous recommandons de soutenir activement **la création et le développement de dispositifs de solidarité de voisinage**, à l'échelle des immeubles, des rues ou des quartiers. Ces dispositifs doivent permettre de mettre en relation les personnes ayant besoin d'aide avec celles prêtes à s'engager, pour encourager l'entraide, la veille bienveillante et le lien social.

Inspirés d'initiatives telles «**Voisins solidaires**» nées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ces réseaux de proximité permettent de repérer les situations d'isolement, d'offrir un appui dans les actes simples du quotidien et de construire une communauté d'attention mutuelle autour des séniors.

Autre exemple, l'existence de listes de bénévoles séniors volontaires, comme c'est le cas à Lampertheim, pour effectuer des actions locales à la demande de la collectivité ou d'associations sur le territoire de la commune.

Nous appelons l'Eurométropole et ses 33 communes à reconnaître ces initiatives comme un levier à part entière des politiques publiques du vieillissement, en leur apportant **un soutien technique, logistique et financier**, et en les articulant avec les dispositifs institutionnels existants (plan canicule par exemple) afin de privilégier la cohésion sociale locale. Ces dispositifs de proximité incarnent une mobilisation citoyenne de terrain solidaire et ont un effet positif durable sur la qualité de vie et le bien-être des séniors.

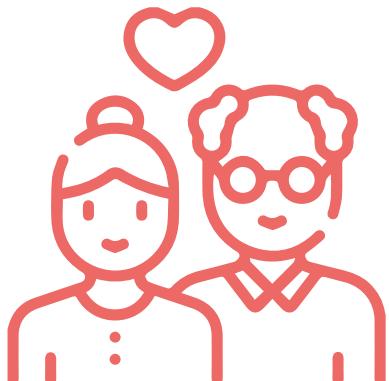


DÉFI 2 : ADAPTER LE CADRE DE VIE AUX PERSONNES ÂGÉES

Nous partageons la définition du cadre de vie proposée par le guide de l'association Old'up *Quel cadre de vie pour nos vieux jours ?* : « Le cadre de vie englobe le champ restreint mais vital du logement tout en intégrant des éléments connexes tels que le quartier, les commerces et services de proximité, le voisinage et l'environnement, les offres de transport. Nous définissons ainsi le cadre de vie comme « l'ensemble des éléments qui concourent à la vie quotidienne d'une personne et sur lesquels elle doit pouvoir exercer ses choix » (Guide « Quel cadre de vie pour nos vieux jours ? » - vol2, Old'up-Masfip, 2024).

Adapter le cadre de vie aux séniors consiste à renforcer l'autonomie des séniors en garantissant leur mobilité et l'accès à des espaces publics inclusifs, sécurisants et adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, il est indispensable de s'assurer que l'offre de logements adaptés sur le territoire soit suffisante et diversifiée pour répondre aux attentes variées des séniors. Enfin, la notion d'accessibilité s'entend dans un **continuum de l'espace public extérieur aux espaces intérieurs qu'ils soient communs ou privés**.



HABITAT

La notion de virage domiciliaire

« Quand on parle de virage domiciliaire, on désigne le fait que les politiques publiques, la société, encouragent ce qu'on appelle le maintien à domicile. » Quitterie Robert, maîtresse de conférences en sciences économiques (Session 2)

« La notion de « virage domiciliaire » désigne une transformation majeure des politiques publiques séniors [...]. Les enjeux sont à la fois sociaux (maintien des liens familiaux et sociaux, lutte contre l'isolement) et économiques, le maintien à domicile coûte généralement moins cher que l'hébergement en institution.

Ce virage domiciliaire est en lien avec les attentes des personnes âgées qui souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible, même en situation de dépendance ». (*Institut des politiques publiques, Perte d'autonomie des personnes âgées : quels besoins et quels coûts pour accompagner le virage domiciliaire ? n°96, novembre 2023.*)

Quelques chiffres clés sur l'habitat des séniors :

- ▶ En France, 93 % des personnes de plus de 70 ans expriment le souhait de vivre le plus longtemps possible dans le logement qu'ils occupent (Sondage Ifop de 2023)
- ▶ Moins de 8 % des logements en France sont adaptés au grand âge (Enquête « Quel cadre de vie pour nos vieux jours », vol. 1, Old'Up, novembre 2023)
- ▶ Dans l'EMS, les personnes âgées de 60 à 75 ans vivent majoritairement à leur domicile et 74 % des ménages âgés strasbourgeois (60 ans et +) sont dans un logement en situation de sous-peuplement* (Insee, RP fichiers détail 2021)
- ▶ Sur le territoire de l'EMS, on dénombre 26 résidences séniors en logement aidé (bailleurs sociaux), 7 résidences autonomie, 11 résidences services privés et 31 Ehpad (9 % des 75 ans et plus vivent en Ehpad à Strasbourg).

PROPOSITION 6:

Promouvoir de nouvelles formes d'habitat pour les séniors autonomes, en valorisant les innovations sociales déjà à l'œuvre, afin de garantir une offre diversifiée de logements adaptés aux besoins individuels

Plusieurs initiatives locales illustrent la diversité des innovations sociales existantes à destination des séniors sur le territoire de l'Eurométropole. Toutefois, ces initiatives restent encore méconnues et sont souvent complexes à mettre en œuvre, chaque montage financier se faisant au cas par cas.

Nous recommandons que l'Eurométropole de Strasbourg renforce son soutien **aux solutions d'habitat innovantes**.

Nos échanges ont souligné l'importance de concevoir des lieux de vie qui dépassent la notion d'habitat individuel pour inclure des espaces partagés, avec des jardins ou des salles communes, favorisant ainsi la convivialité et la mixité intergénérationnelle.

Pour ce faire, il est nécessaire de **simplifier les montages opérationnels et financiers** pour les logements destinés aux personnes en perte d'autonomie, de faciliter le **financement des mètres carrés d'espaces communs** et la **pérennité de postes** dédiés à leur animation.

Il nous semble également indispensable d'accompagner les transitions résidentielles, notamment les bourses d'échange de logement sociaux, avec des équipes spécialisées dans l'accompagnement au relogement des séniors dans ses aspects psychologiques et logistiques.

Pour offrir un accès facile aux services essentiels et favoriser l'inclusion sociale, nous recommandons que ces projets innovants soient prioritairement implantés en cœur de quartiers et centre-bourgs.



Des exemples locaux d'habitats alternatifs pour les séniors

L'association **Ensemble 2 Générations** a pour mission de mettre en relation et d'accompagner un jeune et une personne âgée dans une démarche de cohabitation intergénérationnelle.

Il s'agit d'une solution concrète pour créer du lien social entre générations, lutter contre l'isolement des personnes âgées tout en proposant une alternative accessible et sécurisante pour les jeunes en quête de logement.



À **Mundolsheim** le pôle intergénérationnel « **Au fil du temps** » est une résidence senior de 18 logements locatifs aidés avec des équipements dédiés à l'enfance en rez-de-chaussée (crèche, restauration scolaire et accueil périscolaire) et des espaces mutualisés : salle multisensorielle, cuisine pédagogique et jardin. (EMS Mag février-mars 2025)

À **Eckbolsheim**, en centre bourg, une résidence a été aménagée en partie dans une maison alsacienne historique. Au total, on trouve 22 logements adaptés du T1 au T4 avec des espaces communs décorés et meublés et un jardin avec terrain de pétanque et chemin de promenade pour favoriser les échanges. Le bailleur Vilogia met à disposition une animatrice pour élaborer un programme d'activités avec les locataires. (EMS Mag, sept-oct 2025)

À **Bischheim**, Alsace-habitat a ouvert une résidence sociale adaptée aux séniors qui est gérée par le CCAS de la commune. Elle comprend 72 logements T1 à T3 sur un ancien site industriel (Métausel). Elle regroupe une buanderie, un espace vert partagés pour les locataires et une restauration ouverte sur le quartier et gérée par le bailleur. (EMS Mag, nov-déc 2024)

PROPOSITION 7 :

Renforcer la prévention, l'évolution et l'adaptation de l'habitat en prévention de la perte d'autonomie dans les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme intercommunal - PLUi)

Face aux projections de croissance démographique des personnes âgées, nous constatons une insuffisante anticipation de leurs besoins dans les projets de construction ou de rénovation de logements.

Nous proposons ainsi de **renforcer le pourcentage de logements adaptés** dans le parc immobilier, qu'il s'agisse de logements sociaux ou issus de la promotion privée, à travers les opérations neuves ou de réhabilitation. Nous souhaitons que cette ambition soit **intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) et en particulier dans son volet Habitat (Plan Local de l'Habitat - PLH).

L'adaptation de l'habitat recouvre plusieurs dimensions: l'application des normes d'accessibilité, l'amélioration thermique des logements pour faire face au changement climatique ou encore la végétalisation.

Cette proposition passe par **une plus grande finesse dans les prescriptions urbaines** selon les types de logement. Par exemple, les résidences autonomie sont soumises au même prorata de stationnement que l'habitat classique, or peu de résidents disposent encore d'un véhicule individuel dans ces établissements. Les surfaces occupées par ces places de parkings inutilisées seraient plus utiles pour des espaces de convivialité (jardins, végétalisation, activités en plein air...).

Nous préconisons d'intégrer ces réflexions et recommandations dans l'élaboration du **nouveau Plan Local de l'Habitat**, dans la **modification n° 5** du PLUi à court terme, puis dans la **révision du PLUi** à moyen terme. En effet, ce sont les outils prescriptifs et programmatiques essentiels de la construction d'un cadre de vie adapté aux défis du vieillissement.

PROPOSITION 8 :

Renforcer la rénovation et l'adaptation des Ehpad dans les prochaines années, pour répondre aux besoins des personnes dont l'état de santé nécessitera ce type de structures fortement médicalisées

En 2021, à Strasbourg 2 200 personnes de 75 ans et plus vivent en Ehpad, soit 9 % des 75 ans et plus.

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a rappelé qu'il faudrait pouvoir accueillir 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissements, en France d'ici à 2030 si nous demeurons sur le même taux d'institutionnalisation.

Compte tenu de l'accroissement de la population âgée dans les années à venir, il nous semble nécessaire d'apporter une réponse conséquente et ambitieuse en matière d'hébergement médicalisé. Le nombre actuel d'Ehpad ne suffira pas à répondre à la demande grandissante.

Nous formulons donc cette recommandation bien qu'elle dépasse les compétences de l'EMS, car il nous semble essentiel de **répondre à l'ensemble des parcours de vie des personnes âgées**, notamment celles dont la dépendance et l'état de santé nécessitent d'intégrer ce type d'établissement.

Il nous semble également fondamental de renforcer l'ouverture vers l'extérieur des Ehpad. Ces structures peuvent devenir des lieux vivants et accueillants, favorisant le bien-être des séniors et les liens intergénérationnels.

PROPOSITION 9:

Proposer un outil commun de diagnostic et de caractérisation des logements dans l'EMS, en fonction de leur accessibilité et leur adaptabilité

Nous recommandons à l'EMS de proposer un **outil ou une notation permettant de qualifier le logement en termes d'accessibilité et de potentiel d'adaptabilité** que nous avons nommé lors de nos sessions « Access'Score ». Cela permettrait *in fine* de renforcer l'autonomie des personnes âgées et d'améliorer leur qualité de vie.

Nos échanges et rencontres ont permis d'identifier des outils existants, souvent réservés aux professionnels ou bailleurs sociaux. Nous recommandons de déployer un **outil unique et commun, simple d'usage et accessible à tous** : collectivités, bailleurs, promoteurs, professionnels et particuliers. Il serait d'abord utilisé dans le parc social, pour mieux ajuster l'offre à la demande, faciliter les mutations et réduire les refus, puis étendu au parc privé. Pour les particuliers, ce diagnostic, accompagné d'une estimation du reste à charge après aides, aiderait à choisir entre travaux ou déménagement. L'outil pourrait être diffusé via le « guichet unique » afin que chacun évalue facilement l'adaptation de son logement.



Des exemples existants d'outils locaux de diagnostic et caractérisation des logements

L'association Cep-Cicat a élaboré un outil très complet de caractérisation de l'accessibilité et l'adaptation des logements, le D3A Diagnostic Accessibilité Adaptation. Il a été élaboré en partenariat avec Alsace Habitat et la CeA et est appliqué à l'ensemble du patrimoine du bailleur Habitat de l'Ill soit 2700 logements dans l'Eurométropole. Basé sur une batterie fine de critères, il permet, à travers un jeu de questions-réponses, de noter les logements de A à F (sur le modèle du diagnostic énergétique). Il est assorti de conseils personnalisés pour des travaux d'adaptation.

Le groupement de coordination des bailleurs Ophea - Habitation Moderne - Foyer Moderne utilise un système de caractérisation propre, plus simple, qui classe les logements en « senior » et « senior + » ce qui permet notamment de répondre plus rapidement aux demandes de logements adaptés. La CeA possède aussi son système de labellisation des logements : Handilogis-séniorlogis*.



ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS

PROPOSITION 10 :

Élaborer un cahier des charges pour la conception et l'animation des espaces publics intégrant les besoins de toutes et tous

Nous recommandons que l'Eurométropole de Strasbourg définitisse un **cahier des charges précis et partagé par l'ensemble des acteurs concernés** - concepteurs, aménageurs, collectivités, associations et usagers - pour la conception et la gestion des espaces publics. Ce document doit garantir **la prise en compte des besoins de toutes les populations, notamment les plus fragiles** : les séniors valides ou à mobilité réduite, les familles avec enfants, les personnes en situation de handicap, les femmes ainsi que les autres usagers avec besoins particuliers (personnes avec poussettes multiples, etc.).

Au-delà de cet aspect inclusif et universel, il devra impérativement **intégrer les enjeux climatiques** : réduction des îlots de chaleur, forte végétalisation des places et rues, création d'espaces ombragés confortables et rafraîchissants. Il devra prendre en compte **la dimension humaine et sociale des espaces publics**, pour encourager les zones d'échange et de convivialité (tables de pique-nique, mobilier urbain adapté, terrains de loisirs intergénérationnels, points d'eau, toilettes publiques accessibles) et faciliter la présence des animaux de compagnie.

L'élaboration de ce cahier des charges doit s'appuyer sur **la participation active des habitants**, via des consultations croisées (clubs séniors, conseils municipaux séniors, associations de personnes à mobilité réduite-PMR, associations féministes, familles, etc.) et des démarches comme les marches exploratoires*. Une évaluation régulière et progressive des espaces publics à l'aide d'outils reconnus (tels que ceux déployés par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement-CEREMA) permettra d'actualiser le document.

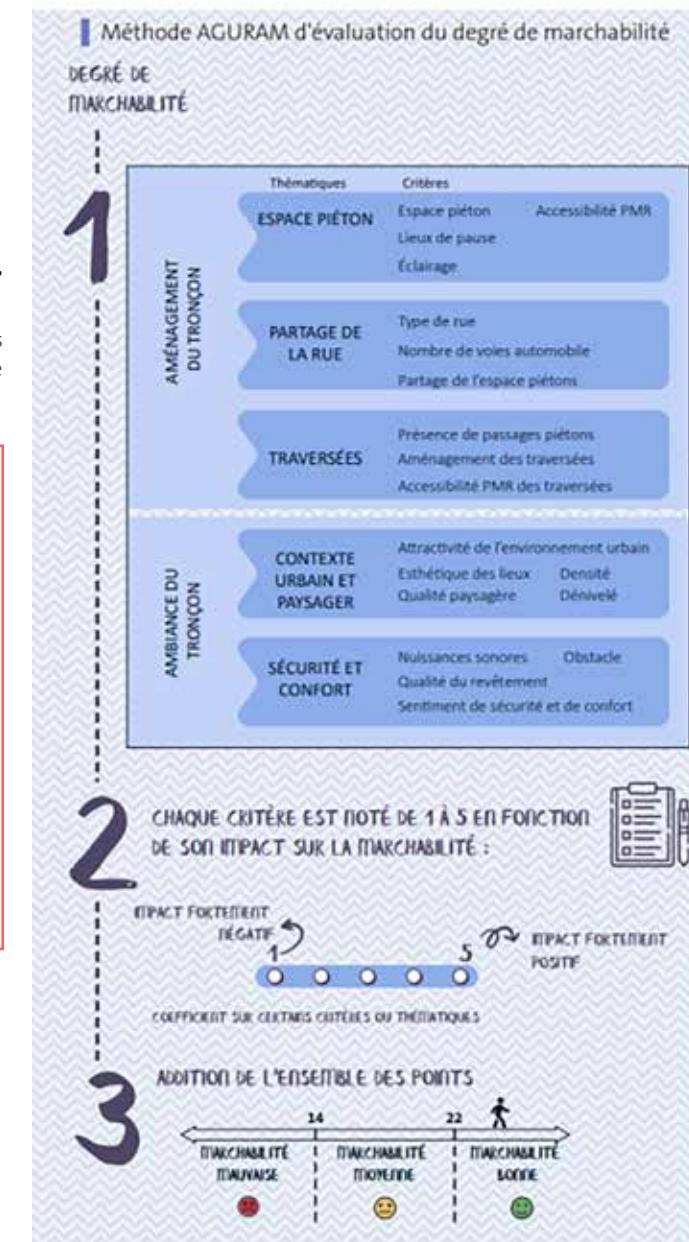
Enfin, il nous paraît fondamental **d'anticiper l'animation de ces espaces**, avec le tissu associatif local, pour les faire vivre au quotidien.

Cette démarche permettrait de consolider la qualité de vie de tous les habitants, dont les séniors, en renforçant la résilience climatique du territoire.

La démarche d'évaluation de la marchabilité de l'espace urbain à Metz

L'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) a construit une méthode afin d'évaluer la marchabilité d'un quartier et de proposer des stratégies d'adaptation le cas échéant. Des critères d'évaluation ont été définis et sont pondérés pour aboutir au diagnostic global (par exemple le dénivelé, la présence d'assises pour le repos ou encore la qualité des revêtements.)

Grâce à un important travail sur le terrain avec un groupe de séniors volontaires, la marchabilité du quartier Sainte Thérèse a été mesuré selon cette grille. Cette marche exploratoire a abouti par exemple au rajout d'assises pour offrir des temps de repos et segmenter les parcours les plus empruntés par les séniors vers les services et commerces du quartier.



PROPOSITION 11 :

Soutenir le développement des conciergeries et tiers-lieux pour garantir aux séniors un accès aux services essentiels dans leur quartier / commune

Le cadre de vie comprend aussi l'accès aux services essentiels (médecin, pharmacie, commerces...). À ce sujet, en France 93 % des aînés jugent que le maintien des commerces et services de proximité est prioritaire pour lutter contre l'isolement. (Enquête « Quel cadre de vie pour nos vieux jours, vol. 1, Old'Up, novembre 2023)

Nous souhaitons souligner **le rôle clé des conciergeries solidaires* et des tiers-lieux*** pour faciliter cet accès aux services essentiels, mais également encourager le lien social et la convivialité.

Les membres du CODEV souhaitent que l'EMS soutienne **le développement de ces espaces et structures**, notamment dans les communes rurales et de seconde couronne ou encore les quartiers urbains où les fermetures de commerces et services de proximité sont nombreuses, afin de **permettre l'accessibilité à certains services essentiels, à des espaces de sociabilité et à une aide humaine concrète**. Cela bénéficierait tant aux séniors qu'à l'ensemble des habitants, et permettrait ainsi de lutter contre l'isolement tout en favorisant le lien intergénérationnel.

Il s'agit, par exemple, de promouvoir l'acquisition et la **mise à disposition de locaux mutualisés** via des opérateurs publics ou des dispositifs solidaires, de renforcer le maintien des commerces de proximité et de créer des espaces partagés favorisant la convivialité et l'entraide.

L'exemple de la conciergerie solidaire d'Alsace

La Conciergerie Solidaire est une entreprise d'insertion qui développe un socle de solutions pour les entreprises, les tiers-lieux, les résidences etc. Pour les habitants de quartier, c'est un guichet unique pour de multiples services relais : poste, mobilité, permanences administratives, tâches quotidiennes, service d'échange local, ressourcerie, médiation de voisinage etc.

La Conciergerie Solidaire d'Alsace est une société coopérative dont une vingtaine des prestataires des services locaux proposés sont issus de l'Économie Sociale et Solidaire.

Plus d'informations sur leur site :
<https://conciergerie-solidaire.fr/ville/strasbourg/>





PROPOSITION 12 :

Créer des circuits piétons apaisés, ombragés et sécurisés, conçus à partir des usages, et garantir une continuité entre la rue et le logement

Nous proposons que l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à **aménager des circuits piétons continus, aisément praticables par tous, ombragés et sécurisés, conçus en concertation étroite avec les usagers, et en particulier les séniors**. Ces parcours pourraient s'appuyer sur les études de l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) pour garantir un environnement agréable et rafraîchissant.

Il nous semble nécessaire de penser à séparer clairement les flux piétons des autres modes de déplacement, notamment vélos et trottinettes, qui peuvent provoquer un sentiment d'insécurité, en particulier lorsqu'ils ne respectent pas le code de la route. Des aménagements urbains dédiés, une **signalétique claire et adaptée**, ainsi qu'une **présence renforcée pour veiller au respect des règles collectives**, doivent être déployés.

Ces circuits doivent être équipés de bancs, fontaines à eau, toilettes publiques et revêtements de sol adaptés, permettant aux séniors de **se déplacer en toute tranquillité, sécurité et sérénité**. Ils doivent être déterminés sur la base des usages vécus, le quotidien des séniors, en reliant les principaux commerces, services médicaux, arrêts de transports ou encore espaces et équipements de détente et convivialité.



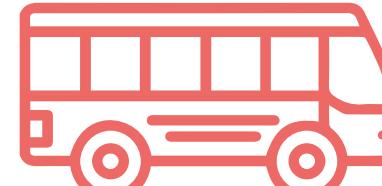
Des exemples inspirants d'adaptation au dérèglement climatique

L'ADEUS travaille sur les trames vertes de proximité, les îlots de fraîcheur ou encore la notion d'objectif « 3-30-300 »*. Ces réflexions nourrissent l'évolution des documents d'urbanisme comme le PLUi mais également la transformation concrète des espaces publics comme la rue Saint Florent (Cronenbourg) plus végétalisée, avec un meilleur partage entre les modes de mobilité, une ambiance apaisée et ombragée et un mobilier urbain accueillant.

Cartographie des itinéraires de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon a regroupé et mis à disposition un ensemble de données visant à produire une carte des lieux de fraîcheur ou permettant de calculer un itinéraire au frais, sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans le cadre du plan métropolitain santé-environnement et du plan climat air énergie territoire.

Les données sont accessibles sur le site internet data.grandlyon.com



ZOOM MOBILITÉS

- ▶ 75 % des usagers de Mobistras* ont 60 ans et plus, deux tiers sont des femmes, 52 % habitent à Strasbourg et 26 % la première couronne de l'EMS.
- ▶ Sur l'EMS 90 % des arrêts tram et bus répondent aux normes d'accessibilité et la mise en accessibilité des autres arrêts se poursuit.

L'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec ses opérateurs : Compagnie des Transports Strasbourgeois - CTS*, Strasbourg Mobilités, Vel'hop*, Flex'hop*, a déjà mis en place de nombreuses solutions pour les personnes en perte d'autonomie. Par ailleurs le CODEV a produit d'autres travaux sur les mobilités. C'est pourquoi, nous avons choisi de ne pas approfondir ce sujet en tant que tel. Nous avons néanmoins identifié certains besoins insuffisamment couverts.

Le dispositif Mobistras pourrait être soulagé en proposant des alternatives pour les personnes encore suffisamment autonomes. Par exemple, la CTS étudie la mise en place d'un système **d'accompagnement humain dans le réseau de transports en commun** pour les personnes en perte légère d'autonomie. L'idée d'une **flotte de vélo-taxi** serait aussi à l'étude y compris avec des modèles permettant d'y amarrer un fauteuil roulant. Nous l'encourageons vivement en raison du manque d'alternatives dans la Grande-Île ou dans les secteurs denses de première couronne où les distances devant être parcourues à pied peuvent être rédhibitoires. Divers **systèmes de navettes** ont également été évoqués : navettes électriques ou autres types comme la « Lingomobile » à Lingolsheim qui permet aux séniors en perte d'autonomie de se rendre à leurs rendez-vous (courses, coiffeur, médecin). Les minibus sont mis à disposition par la commune et sont conduits par des bénévoles qui se relaient. Le renforcement de Flex'hop en seconde couronne serait également précieux pour les séniors d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, nous rappelons que pour sécuriser les déplacements des personnes en perte d'autonomie dans les transports en commun, il conviendrait de mieux faire connaître et respecter les places réservées (places jaunes) et de renforcer la sensibilisation et la formation des conducteurs à l'accueil des publics spécifiques (conduite souple, temps d'arrêt suffisant pour la montée et la descente...).



CTS



Strasbourg.eu
européenne

Café des aidants

La Ville solidaire

1 THÈME PAR MOIS
2 DATES AU CHOIX

Venez partager vos interrogations et réflexions, autour d'un café.

Vous apportez une aide régulière à l'un de vos proches en situation de maladie ou de handicap quel que soit son âge :

Pour toute demande particulière (journalistes, ...), merci de contacter le service Santé et autonomie, ligne info seniors et handicap : **03 68 98 51 15**

Café des aidants®
Strasbourg

MUTUALITÉ FRANÇAISE

DÉFI 3 : PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES: SOUTIEN, BIEN-ÊTRE, SANTÉ

L'accompagnement des séniors soulève des défis complexes et interconnectés, qui exigent des réponses structurantes. Il s'agit d'abord de **renforcer le soutien aux proches aidants**, véritables piliers de cet accompagnement, trop souvent exposés à l'épuisement physique et émotionnel.

Par ailleurs, une **prévention active, ancrée dans la promotion de la santé et de l'activité physique adaptée**, doit être étendue pour permettre aux séniors de vieillir en autonomie et en bonne santé.

Enfin, la **valorisation des métiers du soin, du social et de l'aide à domicile** apparaît comme une priorité urgente : ces professions, essentielles au maintien à domicile des personnes fragilisées, font face à une pénurie croissante de personnel, alimentée par des conditions de travail difficiles et une reconnaissance insuffisante. Face à ces enjeux, une politique ambitieuse s'impose pour garantir dignité, qualité de vie et solidarité au cœur du vieillissement.

PROPOSITION 13 : **Soutenir et renforcer les initiatives existantes en faveur du répit des aidantes et aidants et leur accompagnement**

« Si toutes ces heures d'aide apportées par la famille et l'entourage étaient prises en compte financièrement parlant, combien cela vaudrait ?

C'est 186 millions d'heures chaque mois par des aidants en France et si on devait les rémunérer au coût du travail ou au salaire minimum cela représenterait 24 milliards d'euros sur une année.

Parfois, ça choque un peu les gens qui disent « Mais attendez, c'est de l'aide, c'est la famille, on ne peut pas mettre de l'économique et du monétaire là-dedans ». En fait, je pense que c'est nécessaire. »
Quitterie Roquebert (session 2)



Chiffres clés sur les aidants et les aidantes

- ▶ On recense 11 millions d'aidants, âgés de 73 ans en moyenne (Insee, enquête Capacités Aides et Ressources des séniors (CARE-Ménages), 2015 ; DREES Social 2019)
- ▶ 60 % des aidants sont des femmes et 87 % des personnes accompagnées sont des femmes. (Insee Enquête CARE-M, 2015)
- ▶ 70 % des personnes âgées dépendantes sont aidées par des proches et plus d'un aidant sur deux est l'enfant du senior aidé. (Insee, enquête CARE-M, volet aidant 2015 ; DREES Social, 2019)
- ▶ Parmi ces aidantes et aidants, 60 % sont en situation d'épuisement et un aidant ou une aidante sur trois décède avant la personne qu'elle accompagne.
- ▶ Le ratio aidant/aidé (55/64 ans/85 ans et +) a diminué de 6,2 en 2010 à 5,1 en 2021. Il sera encore réduit d'un point à l'horizon 2040 (INSEE/ RG et projections Compas)

Au fil des différentes sessions du CODEV, nous avons pris connaissance de données préoccupantes concernant les aidantes et aidants en France. Cette réalité appelle une réponse forte et ciblée pour que cet enjeu soit au cœur des préoccupations de l'EMS.

Nous recommandons **d'étendre les cafés des aidants à d'autres communes de l'EMS et de multiplier les espaces de répit**, indispensables pour accorder aux aidantes et aidants des temps de pause. Nous préconisons de renforcer la prise en charge temporaire de la personne aidée pour permettre aux aidantes et aidants de se reposer, soit avec des dispositifs existants, soit en favorisant la création d'un réseau spécifique. Par exemple, il nous semble pertinent de reproduire et de renforcer la plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants des Madeleines, financée par l'ARS.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des initiatives existantes en faveur des aidantes et aidants en matière de mobilité à Strasbourg, comme des forfaits de stationnement et nous recommandons aux communes de l'EMS de proposer des mesures similaires, le cas échéant.

Nous restons attentifs à l'identification des besoins non couverts. Il nous semble important de rester vigilant face aux difficultés rencontrées par les aidantes et aidants, qui sont des piliers essentiels pour les plus vulnérables ou âgés.

Les Madeleines

Plateforme D'accompagnement Et De Répit Pour Les Aidants - Lingolsheim

La PFR Les Madeleines est un service public qui s'adresse aux aidants de l'EMS qui accompagnent une personne en perte d'autonomie et/ou atteinte d'une maladie neuro-évolutive. Leurs missions sont d'informer et d'orienter les aidants vers les services existants ; de lutter contre l'épuisement et l'isolement des aidants ; de proposer un accompagnement psychologique et de proposer du répit à domicile grâce à des relayeuses. L'équipe est composée de deux psychologues, trois assistantes de soins en gérontologie et une coordinatrice.

Dans le Bas-Rhin, seules trois plateformes, sous l'égide de l'ARS, se partagent le suivi des aidants : les Madeleines à Lingolsheim, le Trèfle à Bischwiller et Amaelies à Sélestat. Une Maison de Répit, portée par l'association ASDEPAL Association pour le Développement de Palliance, est en projet à la Wantzenau.



PROPOSITION 14 :

Développer, dans les communes de l'EMS, le dispositif sport-santé orienté vers la prévention et la promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé des séniors

À la suite de la visite de la Maison Sport Santé (MSS) de Strasbourg, nous avons été convaincus de l'utilité de ce dispositif qui met en application le sport santé sur ordonnance*.

La MSS de Strasbourg accueille les Strasbourgeoises et Strasbourgeois de plus de 60 ans, admises en affection de longue durée, les jeunes en obésité ou surpoids, ou des personnes souffrant de troubles de santé mentale etc. Son objectif à terme est de redonner envie aux bénéficiaires de pratiquer une activité sportive adaptée au sein d'associations partenaires ouvertes au sport adapté.



Actuellement, des créneaux « sport santé » sont proposés à Ostwald, Lingolsheim et Schiltigheim. **Nous soulignons l'enjeu de mobiliser un plus grand nombre de communes à s'engager dans cette dynamique**, ce qui permettrait de mutualiser les moyens et d'optimiser les coûts. Le recours au chargé de projet de la MSS

de Strasbourg pourrait être accru pour appuyer les démarches et accompagner le déploiement de nouvelles structures.

La question du **maillage territorial** nous semble essentielle pour élargir l'offre en dehors de Strasbourg et garantir un accès équitable à ces dispositifs. Cette réflexion est à mener avec les professionnels de santé, les collectivités, les structures intercommunales (comme les centres intercommunaux d'action sociale) et les structures sportives partenaires.

Nous rappelons que la pratique d'activités physiques est cruciale dans la prévention. Elle permet de prévenir le déclin cognitif, en retardant l'apparition de maladies neurodégénératives comme Alzheimer et favorise le maintien des capacités motrices, tout en stimulant le bien-être psychologique. De plus, **la dimension sociale liée à ces pratiques participe à la lutte contre l'isolement**, facteur aggravant de la perte d'autonomie.

PROPOSITION 15 :

Soutenir les actions de valorisation et de promotion des métiers d'aide à la personne et de formation professionnelle des acteurs de ce secteur, dans le cadre des missions de l'EMS en soutien à l'activité économique et à l'économie sociale et solidaire

Nous savons que les métiers d'aide à la personne et de l'aide à domicile souffrent d'un manque d'attractivité. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité collective, dans le cadre des missions de l'EMS et en soutien à l'ESS, de **contribuer à leur valorisation et à la promotion des formations qui y conduisent.**

Cette action vise à susciter l'intérêt pour un ensemble des professions qui accompagnent les personnes âgées (aides à domicile, auxiliaires de vie, travailleurs sociaux, personnels des centres médico-sociaux et acteurs associatifs) et de **cibler prioritairement les jeunes publics** afin de les orienter vers ces professions.

Dans le cadre de la **labelisation Ville Amie des Aînés (VADA)**, l'EMS peut jouer un rôle moteur en impulsant des dynamiques collaboratives autour de la valorisation et de la promotion des métiers d'aide à la personne. Cette démarche doit permettre non seulement de renforcer l'attractivité de ces professions, mais aussi de veiller à des pratiques vertueuses, garantes de la qualité de l'accompagnement des habitants.

Nous suggérons de soutenir les campagnes de communication nationales et locales existantes en veillant à la représentation de la richesse des métiers et à la mixité des personnes représentées (ces professions étant encore très féminisées par exemple), mais surtout d'organiser des forums métiers et des rencontres de type « job-dating » dans les communes.





Res publica

CONCLUSION

Tout au long de cette saisine, nous avons souhaité aborder le vieillissement non comme une fatalité, mais comme une réalité à reconnaître, à comprendre et à accompagner. Nous avons choisi d'y voir une opportunité : celle de renforcer la solidarité entre générations, de repenser nos cadres de vie (logement, mobilité, espaces publics) et de donner à chacun la possibilité de rester acteur de sa vie et de son environnement.

Les propositions formulées dans ce rapport traduisent une conviction forte : bien vieillir n'est pas seulement une affaire de santé ou de services, c'est une question de regard, de dignité et de lien social. C'est un défi collectif qui nous invite à dépasser les logiques sectorielles pour construire, ensemble, une approche globale du « bien vieillir » sur le territoire eurométropolitain.

Ce travail met aussi en lumière l'importance d'une action publique coordonnée, lisible et accessible, qui soutient les acteurs de terrain tout en donnant une place réelle aux habitants dans la conception et l'évaluation des politiques. Les séniors ne sont pas un public à part : ils sont des citoyens à part entière, riches de leur expérience, de leur engagement et de leur désir de contribuer encore à la vie de la cité.

Nous croyons que l'Eurométropole de Strasbourg peut devenir un territoire exemplaire du « bien vieillir » à la fois solidaire, inclusif et innovant. En accompagnant chaque parcours de vie, en valorisant les initiatives locales et en aidant les plus fragiles, nous pouvons faire du vieillissement un projet collectif porteur de sens.

Enfin, ce rapport est le fruit d'une démarche d'écoute, de dialogue et de coopération entre citoyens. Il reflète aussi notre conviction que la démocratie participative a toute sa place pour éclairer les décisions publiques en rendant compte des besoins des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg.

Finalement, « bien vieillir », ce n'est pas simplement vieillir plus longtemps, c'est surtout vieillir bien, c'est-à-dire continuer à être heureux, actif et intégré.



ANNEXES

Retour sur nos méthodes de travail

La méthodologie déployée pour répondre à cette saisine s'est articulée autour de six sessions de rencontres des membres du CODEV volontaires.

Ces sessions s'inscrivent dans des habitudes de travail fondées sur l'intelligence collective encourageant une dynamique collaborative et inclusive où chacun et chacune sont invités à contribuer activement.

Des intervenants spécialisés et des professionnels issus des différents champs explorés ont été invités à partager leurs expériences et à présenter des pratiques, des dispositifs et des solutions concrètes. Ces interventions ont donné lieu à des échanges riches et pluriels, favorisant une compréhension approfondie des enjeux du vieillissement de la population.

Divers outils sensibles, tels que la carte mentale et le carnet d'observation réalisés lors des premières sessions, ont été utilisés pour recueillir les idées, émotions et observations, tout en stimulant la réflexion collective. Cette approche sensible visait non seulement l'appropriation des sujets par toutes et tous, mais également la co-construction de pistes d'actions pragmatiques, adaptées aux réalités du territoire eurométropolitain. La régularité des sessions a permis d'approfondir les débats, d'instaurer un dialogue continu et de renforcer l'engagement des participants dans la formulation de propositions et de recommandations partagées.

Entre la session 5 en mai et la session 6 en octobre, certains membres volontaires et disponibles ont profité de la pause estivale pour effectuer des rencontres et des visites et enrichir les propositions déjà formulées ou simplement relire l'ensemble des productions et les approfondir et les commenter. Ces rencontres ont permis de consolider les idées, d'échanger avec des acteurs de terrain et de faciliter l'intégration de nouvelles perspectives issues des observations et retours recueillis, renforçant ainsi la cohérence et la pertinence des propositions.

Les travaux estivaux ont été partagés lors de la sixième session, qui a également permis de finaliser, d'organiser et de valider les propositions que nous présentons dans ce rapport.

Calendrier 2025 de la démarche « bien vieillir dans l'EMS »

Phase 1 Appropriation de la saisine

- 1** Défrichage de la saisine et des enjeux du vieillissement
Approche sensible et diagnostic territorial
Samedi 25 janvier
Kaléidoscoop

- 2** Suite exploration – grands témoins - priorisation des thématiques à approfondir (défis)
Samedi 1er mars
Kaléidoscoop

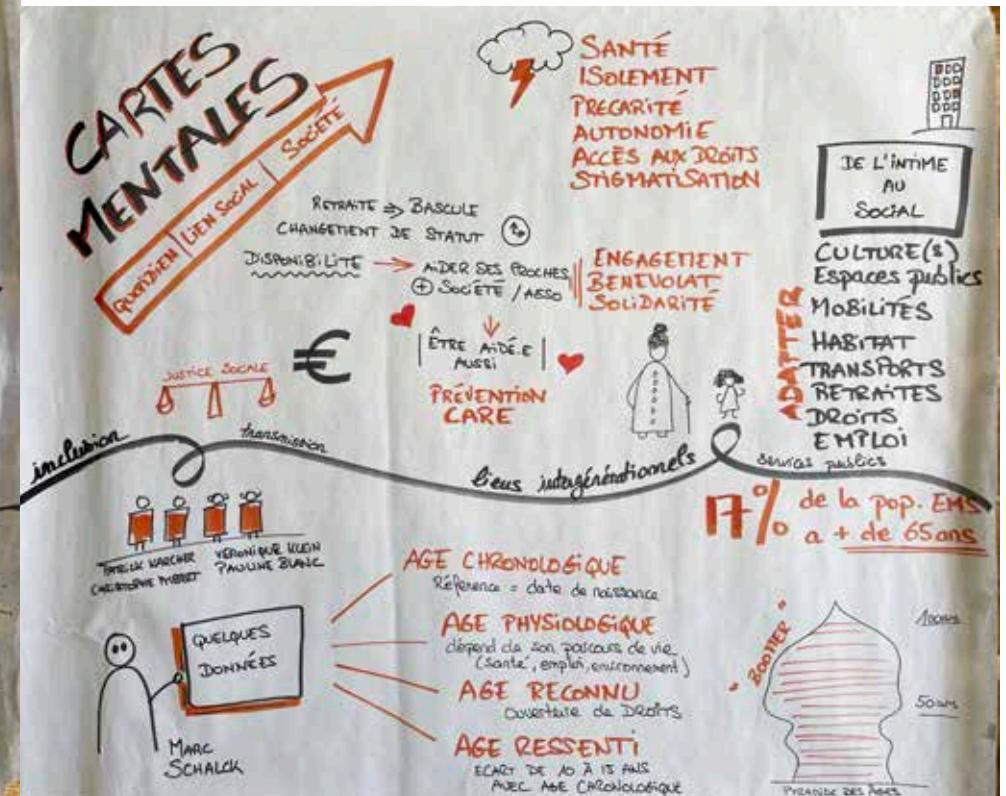
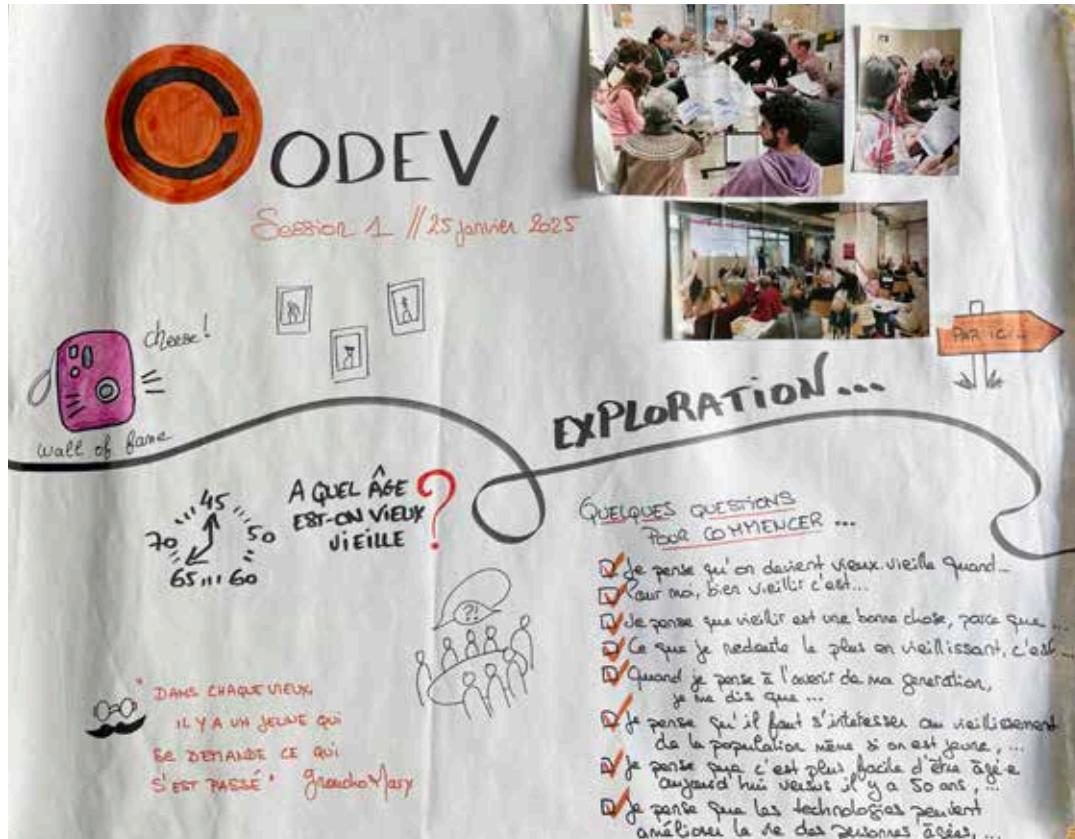
Phase 2 Travaux thématiques

- 3** Inspirations & réflexions Défi 1
Samedi 22 mars
Kaléidoscoop
- 4** Inspirations & réflexions thématiques Défi 2
Samedi 26 avril
Kaléidoscoop
- 5** Inspirations & réflexions thématiques Défi 3
Samedi 24 mai
Centre administratif

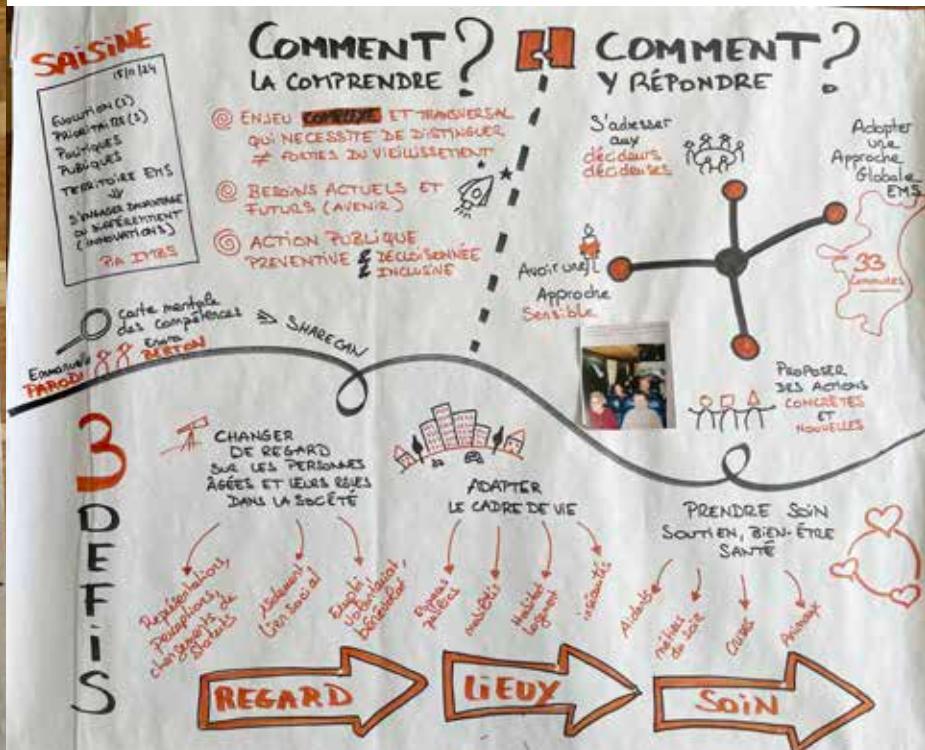
Phase 3 Synthèse

- 6** Conclusions et finalisation de l'avis
Samedi 4 octobre
Maison des Associations
- 7** Restitution des travaux et de l'expérience
Jeudi 27 novembre
Kaléidoscoop

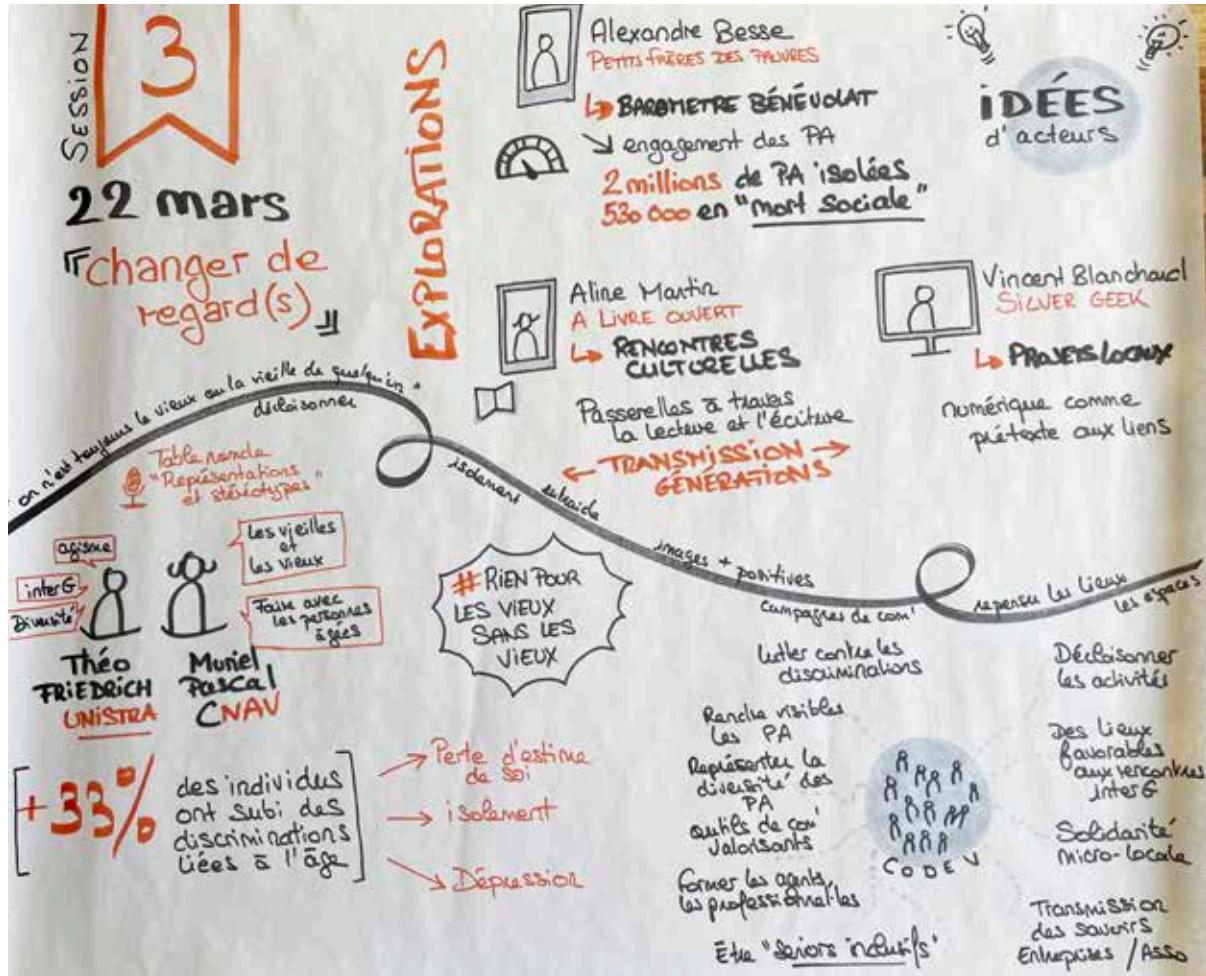
NOS TRAVAUX EN IMAGES



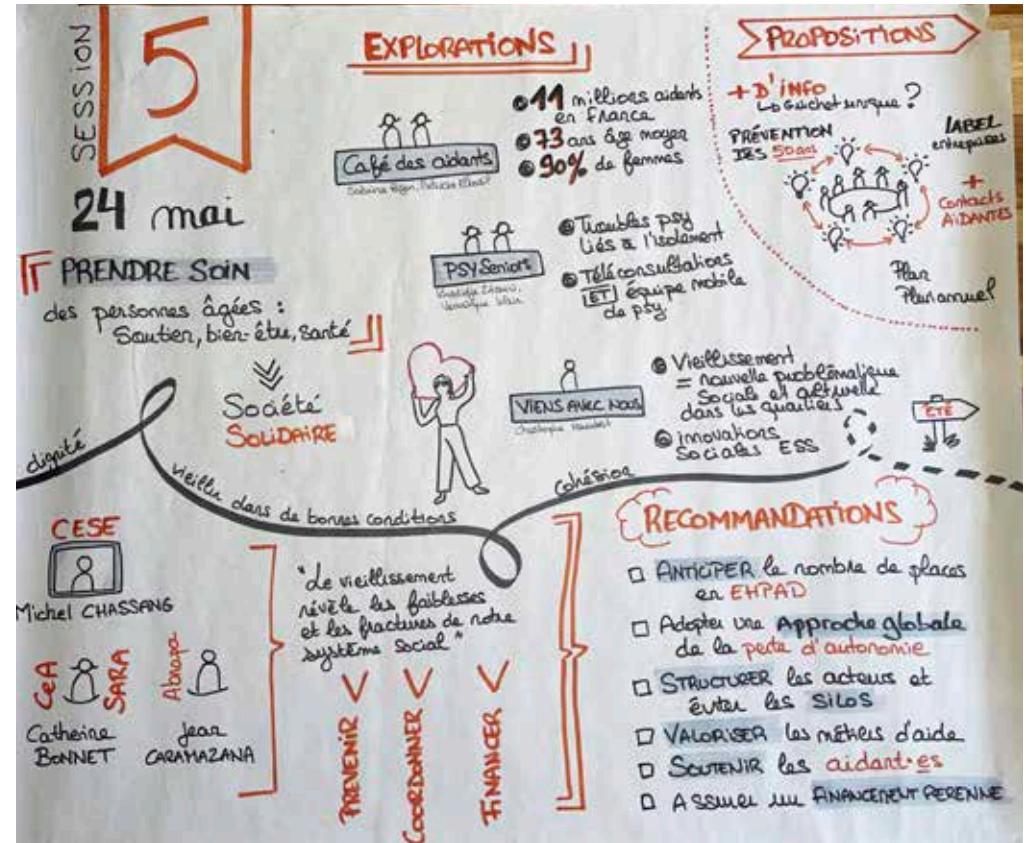
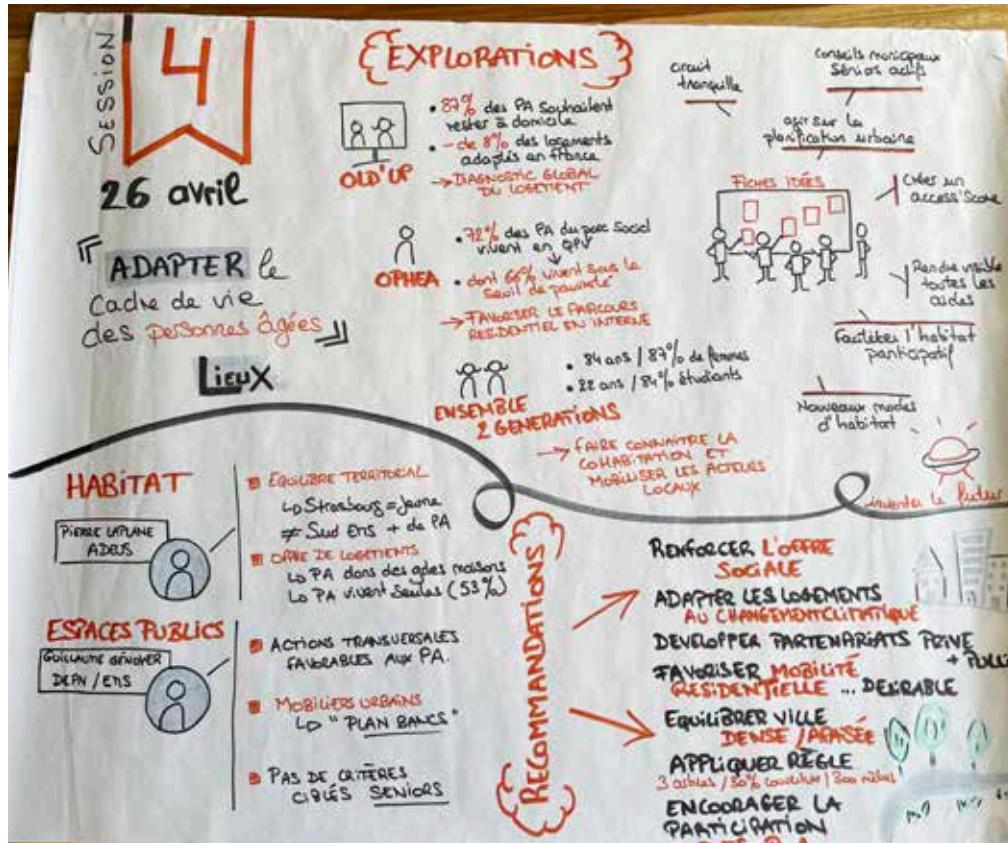
Res publica, frise réalisée par Véra de Sousa



Res publica, frise réalisée par Véra de Sousa



Res publica, frise réalisée par Véra de Sousa



Res publica, frise réalisée par Véra de Sousa

ANNEXES

GLOSSAIRE

Âgisme : l'âgisme regroupe les stéréotypes (la façon d'envisager l'âge), les préjugés (ce qu'inspire l'âge) et la discrimination (la façon de se comporter), dont on est soi-même victime ou dont autrui est victime en raison de l'âge (Organisation Mondiale de la Santé).

Aidante.e : selon l'article L113-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (créé par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement), «*est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.*»

Ainsi les aidantes et aidants doivent agir à titre non professionnel (non salarié pour cette aide), aider aux actes de la vie quotidienne, être soit un membre de la famille, soit une personne entretenant des liens étroits et stables et apporter une aide régulière et fréquente.

APA (Aide Personnalisée D'Autonomie) : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide financière destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut être utilisée pour financer les frais de vie à domicile ou le tarif dépendance dans un établissement médico-social. L'APA est versée par le Conseil départemental (la CeA) et il existe deux types : l'APA à domicile et l'APA en établissement.

Autonomie : c'est le droit et la capacité de l'individu à déterminer librement les règles auxquelles il se soumet. Il est à l'origine des choix de vie et des risques que chacun choisit de prendre. On distingue cinq formes d'autonomie : physique, psychologique, économique, sociale et juridique.
Source : Guide «*Quel cadre de vie pour nos vieux jours?*» - vol2, Old'up-Masfir, 2024

CCAS : Centre communal d'action sociale. Cet organisme a pour objectif de soutenir les personnes en difficulté. Pour cela, un accompagnement social est proposé afin de faciliter l'accès à l'aide sociale légale mais aussi à certains dispositifs locaux.

Conciergerie solidaire : lieu de services mutualisés (par exemple : réception de colis, aide administrative, organisation d'activités, petites courses ou dépannage) dont les employés et les prestataires sont issus de structures d'économie sociale et solidaire (ESS).

CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) : lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destiné aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé Strasbourg. Association pluriprofessionnelle de santé qui a pour objectifs de développer la coordination entre les acteurs de la santé à travers des missions sociales et optionnelles dans l'intérêt des patients.

CTS : Compagnie des transports strasbourgeois : société publique locale de gestion des trams et bus dans le périmètre de l'EMS.

Fragilité socio-économique : la fragilité socio-économique désigne une situation où les individus ou les populations sont vulnérables en raison de divers facteurs tels que les revenus, la formation, le logement et la santé (*Agence d'urbanisme de l'agglomération Marseillaise*). La Carsat Alsace Moselle la calcule en considérant l'âge des retraités, le bénéfice ou non d'une pension de réversion, l'exonération ou non de la contribution sociale généralisée (CSG).

Flex'hop : service de transport en commun sur réservation qui permet d'effectuer des trajets libres entre deux arrêts lorsque les lignes régulières de bus et de tram ne le permettent pas ou lorsque les arrêts ne sont pas desservis par ces lignes régulières à certaines plages horaires. Service accessible tous les jours (sauf 1^{er} mai), de 5h à minuit, sur le principe d'une réservation obligatoire (jusqu'à 15 jours avant le départ ou à la dernière minute.) La montée et la descente se font depuis tous les arrêts CTS et les arrêts Fluo Grand Est 67 des communes concernées identifiés par le logo Flex'hop.

Gérontocroissance : augmentation du nombre de personnes âgées au sens démographique (en 1990 il y avait plus de 46 000 personnes de 65 ans et plus et en 2021 il y avait plus de 85 000 personnes de 65 ans et plus dans l'Eurométropole de Strasbourg)

Handilogis – Séniologis : dispositif porté par la CeA pour aider à la recherche d'un logement social adapté et accessible. Ce dispositif fonctionne sur le principe de la mise en relation de l'offre et de la demande.

ICOPE : *Integrated Care for Older People - Soins intégrés pour les personnes âgées* : programme de prévention de la dépendance élaboré par l'OMS. Il cible tout senior autonome dès 60 ans et en priorité les seniors vulnérables (précarité, isolement etc.). Il se base sur une surveillance régulière de six fonctions essentielles au maintien de l'autonomie (nutrition, mobilité, cognition, audition, vision et psychologie) que la personne auto-évalue grâce à un questionnaire accessible via une application mobile ou le web.

Isolement social : désigne la séparation physique d'une personne par rapport aux autres, tandis que la solitude est la perception qu'on est seul. On peut se sentir seul même lorsqu'on est entouré de beaucoup de gens. De même, on peut vivre seul sans se sentir isolé, à condition d'avoir un solide réseau social. Source : Guide «*Quel cadre de vie pour nos vieux jours?*» - vol2, Old'up-Masfir, 2024

Logement sous-peuplé : un logement est sous-occupé s'il comporte plus de pièces que le nombre de pièces théoriquement nécessaires au ménage qui l'occupe. La sous-occupation peut être modérée (une pièce de plus que la norme), accentuée (deux pièces de plus) ou très accentuée (au moins trois pièces de plus) - Insee.

Marche exploratoire : est une méthode d'observation sur le terrain effectuée par un petit groupe. Elle permet d'identifier à la fois les aspects positifs des espaces publics et les zones plus préoccupantes (notamment en raison d'infrastructures et de services lacunaires). (*Bâtir ensemble la ville active, urbanismeparticipatif.ca*)

Minimum vieillesse (Allocation de solidarité pour les personnes âgées)

- Aspa : L'Aspa est une prestation mensuelle accordée aux retraités de 65 ans et plus ayant de faibles ressources (revenus et patrimoine) et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA...). Son montant varie selon que vous vivez en couple ou non.

Source : <https://www.service-public.fr>

Mobistras : service public de transport effectué avec des véhicules adaptés. Il s'adresse aux personnes pour lesquelles l'usage du réseau CTS est difficile, voire impossible. Ce service est réservé aux clients inscrits qui remplissent les conditions d'admission. Il permet aux bénéficiaires de réserver un trajet porte-à-porte, entre deux adresses situées dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg ou dans le centre-ville de Kehl. Il n'est pas nécessaire de se rendre à un arrêt de bus.

Mort sociale : c'est la forme la plus avancée de l'isolement social, l'absence quasi totale de contacts avec les quatre cercles de sociabilité : famille, amis, voisinage, réseaux associatifs.

Source : *Petits frères des pauvres, baromètre de l'isolement*

Objectif « 3-30-300 » : développée en 2021 par le chercheur néerlandais Cecil Konijnendijk, qui souhaitait quantifier le besoin d'espaces verts en ville pour une meilleure santé mentale, la règle des 3-30-300 repose sur trois facteurs : voir au moins trois arbres depuis son logement ; avoir 30 % de couverture arborée minimum dans chaque quartier ; vivre à 300 mètres maximum d'un espace vert.

Perte d'autonomie/dépendance : le fait pour un individu de ne pouvoir se réaliser sans l'intervention d'un tiers ou d'un objet, de ne pas pouvoir faire seul. Elle peut être physique, psychologique, économique, sociale et juridique.

La dépendance peut avoir plusieurs causes : la sédentarité et le manque d'activité physique provoquent une fragilisation du cœur, une diminution de la force en particulier au niveau des muscles des jambes, ce qui favorise le risque de chute et l'apparition d'un diabète et de l'obésité.

Ce terme de « dépendance » n'est plus usité officiellement car il renvoie à l'idée de soumission. On utilise désormais l'expression « perte d'autonomie ». Source : Guide « Quel cadre de vie pour nos vieux jours ? » - vol2, Old'up-Masip, 2024

Réseau francophone « Ville amie des aînés » (RFVAA) : le réseau francophone des Villes Amies des Aînés est un centre d'expertise et de ressources dédié à l'accompagnement des collectivités face aux défis du vieillissement. Seule association en France affiliée au Réseau Mondial de l'OMS, il promeut la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) à l'échelle francophone et œuvre pour une démarche transversale, la citoyenneté des aînés et la lutte contre l'âgisme. Le RFVAA s'appuie sur trois piliers principaux : la transversalité, la citoyenneté des aînés et la lutte contre l'âgisme. Source : <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/>

Sport santé sur ordonnance : initiative qui permet à un médecin de prescrire une activité physique adaptée (APA) encadrée par des professionnels à des patients sous certaines conditions (avoir une affection de longue durée, être atteint d'une maladie chronique, présenter des facteurs de risque, avoir plus de 60 ans etc.) Ce dispositif vise à prévenir et réduire les risques de santé liés à l'inactivité physique.

Taux de pauvreté : il correspond à la part de la population dont le revenu est inférieur de 60 % au seuil du niveau de vie médian de la France métropolitaine

Tiers-Lieux : un tiers-lieu désigne un espace hybride et intermédiaire où se croisent des acteurs variés – habitants, associations, professionnels – pour partager des ressources, coopérer autour de projets communs et créer du lien social.

Vulnérabilité sociale : elle est caractérisée par une réduction de la socialisation (à l'occasion d'un veuvage par exemple ou du décès de personnes de l'entourage proche), avec repli sur soi, limitation des activités et des sorties pouvant conduire à des troubles cognitifs (perte de mémoire et à la dépression). Elle renvoie à l'isolement et à la solitude. Source : Guide « Quel cadre de vie pour nos vieux jours ? » - vol2, Old'up-Masip, 2024

Vel'hop : service de location de vélos de l'Eurométropole de Strasbourg

Vieillissement : l'augmentation de la part de personnes âgées dans la population totale (en 1990, 11 % de la population de l'EMS avait plus de 65 ans et en 2021, 17 % avait plus de 65 ans)

Virage domiciliaire : les politiques publiques privilégient de plus en plus le maintien à domicile pour les personnes âgées, y compris pour l'ultime étape avec la préconisation de soins palliatifs à domicile si nécessaire, le modèle économique et l'option des Ehpad étant fortement questionné actuellement (par analogie avec le virage ambulatoire entamé par l'hôpital et par opposition avec l'institutionnalisation qui repose sur l'accueil en établissement) Institut des politiques publiques.

ZOOM - Les logements adaptés aux séniors

Source : Maison de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

Il existe une diversité de logements adaptés aux différentes situations des personnes âgées, voici un petit tour d'horizon de ces modes d'habitats :

Pour les personnes autonomes

La cohabitation intergénérationnelle repose sur l'échange volontaire entre deux personnes, un senior et un jeune de moins de 30 ans, qui cohabitent, s'entraident et partagent des temps en commun.

Ce dispositif est encadré par la loi depuis 2018. Il permet à un senior disposant d'une chambre indépendante dans son logement d'accueillir une personne étudiante, en apprentissage ou jeune actif en échange d'une présence bienveillante, de menus services, voire d'une contrepartie financière modeste.

À noter : La cohabitation intergénérationnelle solidaire est possible quel que soit le statut d'occupation de votre logement (locataire en logement social ou privé, propriétaire).

L'habitat intergénérationnel permet à différentes générations de cohabiter au sein d'un même ensemble résidentiel : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, familles. Chaque locataire dispose de son logement, adapté à ses besoins.

Des espaces communs utilisables par tous (buanderie, salle commune, cuisine...) permettent aux habitants de se rencontrer, avec l'accompagnement d'une personne chargée de la gestion du lieu et de l'animation de la vie sociale.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la majorité de ces habitats inclusifs et intergénérationnels sont des logements sociaux. Il est donc nécessaire de faire une demande de logement social au préalable et de remplir les conditions d'éligibilité pour pouvoir en bénéficier.

L'habitat participatif locatif social senior : la première expérience nationale d'habitat participatif locatif social senior a été livrée en novembre 2024 à Strasbourg. Il s'agit de la résidence Les Pot'âgés du bailleur Habitat de l'Ill dans le quartier du Neudorf. Elle comprend 10 studios individuels et un grand espace de vie partagé avec une terrasse au dernier étage.

Les résidences séniors en logement social : ce type de logement répond aux besoins et aux attentes des seniors autonomes qui recherchent un logement adapté et accessible, tout en bénéficiant d'espaces partagés (une salle commune, voire un jardin) propices aux rencontres et animations favorisant le lien social. Les locataires sont prioritairement des seniors et des personnes en perte d'autonomie, liée à l'âge ou au handicap.

À noter : L'accès à ce type de logement nécessite au préalable le dépôt d'une demande de logement social et le respect des critères d'éligibilité associés.

Les logements sociaux adaptés aux séniors : ce type de logement répond aux besoins et aux attentes des seniors autonomes, qui recherchent un logement adapté et accessible, mais sans espace partagé.

À noter : L'accès à ce type de logement nécessite au préalable le dépôt d'une demande de logement social et le respect des critères d'éligibilité associés.

Les résidences autonomie : ce sont des ensembles de logements pour des personnes âgées majoritairement autonomes mais qui ne peuvent ou ne souhaitent plus résider à leur domicile. Des espaces communs et différents services, dont certains à la carte, sont à la disposition des résidents. Les résidences autonomie sont principalement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif.

Les résidences services : il s'agit d'appartements privatifs agrémentés d'espaces communs (salle de restaurant, d'animation, de sport, jardin...) partagés par les résidents, qui peuvent bénéficier de plusieurs types de services automatiques ou à la carte.

Ce type d'habitat relève de l'initiative privée, s'agissant d'une offre commerciale. Ce ne sont pas des établissements sociaux ou médico-sociaux et ils ne sont généralement pas adaptés à l'accueil de personnes dépendantes.

Pour les personnes en perte d'autonomie

L'accueil familial : il s'agit d'une forme intermédiaire de logement entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en hébergement. Les accueillants familiaux reçoivent les personnes en perte d'autonomie à leur domicile et leur font partager leur vie familiale, moyennant rémunération. Ces accueillants familiaux sont formés, agréés et bénéficient d'un suivi par la Collectivité européenne d'Alsace.

Les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : ces établissements sont des maisons de retraite médicalisées. Elles s'adressent aux personnes ayant besoin d'aides et de soins au quotidien. L'accueil peut y être temporaire (pour soulager l'entourage ou faire un essai) ou permanent.

RENCONTRES ET AUDITIONS

Eurométropole

- ▶ **Pauline Blanc et Maxence Leblond**, chargé.es de projet senior et handicap, notamment labellisation VADA pour la Ville de Strasbourg, service Santé et Autonomie, Direction Solidarités Santé, Jeunesse (session 2 et 5)
- ▶ **Sabrina Bizon**, psychologue, animatrice café des aidants, service Santé et Autonomie, Direction Solidarités, Santé, Jeunesse (session 5)
- ▶ **Christophe Braun**, chargé de projet Accessibilité, service Santé et Autonomie, Direction Solidarités, Santé, Jeunesse (session 5)
- ▶ **Guillaume Genoyer**, directeur, Direction des Espaces publics et naturels (session 3)
- ▶ **Lucie Rodes**, cheffe de service et **Florence Graff-Vallat**, cheffe de projet Habitat et Santé, service Habitat, direction Urbanisme et Territoires (intersession estivale)

Collectivité européenne d'Alsace

- ▶ **Catherine Bonnet**, pilote du Service d'Accompagnement Renforcé à l'Autonomie (SARA), Direction de l'Autonomie (session 5)
- ▶ **Patricia Elbassil**, cheffe de projet «Aide aux aidants», Direction de l'Autonomie (session 5)

Conseil économique et social environnemental - CESE

- ▶ **Michel Chassang**, médecin généraliste, Vice-président du CESE et rapporteur de l'avis «La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement», avril 2023 (session 5)

Université de Strasbourg - UNISTRA

- ▶ **Christophe Humbert**, chercheur associé en sociologie (sessions 1 et 5)
- ▶ **Hervé Polési**, maître de conférences associé en sociologie (session 2)
- ▶ **Quitterie Roquebert**, maîtresse de conférences en sciences économiques (session 2)
- ▶ **Théo Friedrich**, doctorant en psychologie sociale (session 3)

Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur - ADEUS

- ▶ **Pierre Laplane**, directeur général (session 4)

Bailleurs sociaux

- ▶ **Julien Mattei**, directeur général d'OPHEA (session 4)
- ▶ **Elise Dietrich**, directrice de l'innovation et **Yves Mengus**, responsable d'opération Cité Sellier, Ophéa (intersession estivale)
- ▶ **Peio Dugoua-Macé**, responsable Innovation sociale et **Morgane Weber**, animatrice Espace Tranqu'III, Habitat de l'Ill (intersession estivale)
- ▶ **Emmanuel Kling**, bénévole, initiateur de la résidence intergénérationnelle La belle Etoile, Habitat et Humanisme (intersession estivale)

Associations

- ▶ **À livre Ouvert**
Aline Martin, présidente (session 3)

- ▶ **Abrapa**
Jean Caramazana, directeur (session 5)

- ▶ **Cep-Cicat**
Mhand Halassa, directeur-adjoint (intersession estivale)

- ▶ **Conseil National Autoproclamé des Vieux (CNAV)**
Muriel Pascal, fondatrice de l'antenne de Strasbourg (Session 3)

Ensemble 2 générations

Nadine Winkler, présidente et Véronique Nartz, chargée de mission (Session 4)

Initiatives de la Montagne verte

Nadia Medbou, présidente (intersession estivale)

Mamies Gâteaux

Vincent Gabbardo, directeur (intersession estivale)

Old'up

Marie Geoffroy et Pierre Alixant, membres de l'association (session 4)

Petits Frères des Pauvres

Alexandre Besse, directeur régional adjoint Grand Est (session 3)

Silver Geek

Vincent Blanchard, Secrétaire Général et co-fondateur (session 3)

SOS France Victimes 67

Khadidja Zitouni, directrice pôle mineurs et famille (session 5)

Maison Sport Santé de Strasbourg

François Jouan, directeur (intersession estivale)

Espace de réflexion éthique Grand Est (EREGE)

Patrick Karcher, directeur (session 1)

Le Compas, bureau d'études observation sociale des territoires

Marc Schalck, directeur d'études (session 1)

RESSOURCES PRINCIPALES

Général

Association « Vieillir Vivant

Laboratoire de recherche et de création sur le Vieillissement,
<https://vieillir-vivant.org/>

Conseil Économique et Social Environnemental

Avis sur « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement »
Rapporteur Michel Chassang – avril 2023, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/la-prevention-de-la-perte-dautonomie-liee-au-vieillissement>

La Gazette des communes

Dossier « Démographie : Comment la ville s'adapte au vieillissement ? »,
14 septembre 2025

Magazine VIEUX

rédacteur en chef Antoine de Caunes
Old'up-Masfip, Guide « Quel cadre vie pour nos vieux jours ?
Quelques bonnes questions à se poser », 2024 ,
<https://www.oldup.fr/fr/article-affichage/1499>

Petits frères des pauvres

Rapport annuel 2024

« Pour une société du lien », juin 2025

Petits frères des pauvres

« Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France », Baromètre de l'isolement 2025, septembre 2025,
<https://teroctobre.petitsfreresdespauvres.fr/wpcontent/uploads/sites/8/2025/09/RAPPORT.pdf>

Site internet « Pour bien vieillir »

pourbienvieillir.fr
« Tu comprendras quand tu seras vieux, Petit manuel anti-préjugés grand âge », Véronique Cayado, Editions Du Palio, 2022

Sénat

« l'adaptation des communes et des intercommunalités au vieillissement

de la population : bien vieillir dans nos communes », octobre 2024, <https://www.senat.fr/rap/r24-013/r24-013.html>

Stratégie nationale « Bien Vieillir »

: « Préparer la France de demain,

ajouter de la vie aux années, novembre 2023, <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-11/Strategie-bien-vieillir-novembre-2023.pdf>

Local

ADEUS, 1^{re} conférence territoriale : « Comment faire face collectivement au défi du vieillissement », les conférences de l'ADEUS, 14 mars 2024 . :
<https://www.adeus.org/publications/comment-faire-face-collectivement-au-defi-du-vieillissement/>

ADEUS, Note « Les îlots de fraîcheur dans la ville », novembre 2014, <https://www.adeus.org/publications/les-ilots-de-fraicheur-dans-la-ville/>

Cartographie interactive (open data), Logements adaptés aux séniors et personnes en situation de handicap, Eurométropole de Strasbourg :
https://data.strasbourg.eu/explore/dataset/logements_seniors/_custom/?disjunctive.public_beneficiaire&disjunctive.nature_du_logement&disjunctive.nom_commune&sort=public_beneficiaire

Collectivité européenne d'Alsace

Délibération stratégie Vieillissement 2025-2030 « Bien vieillir en Alsace », juin :
<https://www.alsace.eu/delib-cea/12771.1.1.pdf>

Compas, Portrait des séniors, Démarche Strasbourg Ville Amie des Aînés, juin 2025

Page habitat séniors de la Maison de l'Habitat :

<https://maison-habitat.strasbourg.eu/logements-adaptes-aux-seniors>

En attendant un « guichet unique »

Le site officiel national pour tout savoir sur les aides, les droits, les démarches, Portail gouvernemental :
<http://www.Pour-les-personnes-agees.gouv.fr>

Le site de la Collectivité européenne d'Alsace

pour les personnes âgées et leurs aidants,
<https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-agees/> | CeA

Le point d'information séniors, la Clé des Aînés : service d'accueil et d'informations de la Ville de Mulhouse où des professionnels répondent à toutes les questions dans le domaine de la gérontologie.
<https://www.mulhouse.fr/sante-solidarite-egalite/seniors/le-point-d-information-seniors-la-cle-des-aines/>

Audio et vidéo

« Age doesn't define you - Global Campaign to Combat Ageism - #AWorld4AllAges », World Health Organization (WHO),
<https://www.youtube.com/watch?v=svlrL7fiNgw>

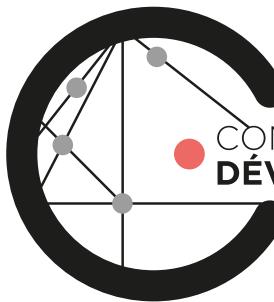
« Découvrez le vieux Montréal comme vous ne l'avez jamais vu », FADOQMTL, Région Île de Montréal,
https://youtu.be/zwV_N8MVBL4?si=9De7t3ELZmAn-nmf

« Être vieux, ça change quoi ? » : Espace citoyen du grand Annecy - podcast - 24 capsules sonores issues de témoignages et récits de vie recueillis par les membres du CODEV du Grand- Annecy : <https://soundcloud.com/user-150047035/sets/etre-vieux-ca-change-quoi>

« L'âgisme du point de vue des aînés », Le Groupe Maurice,
https://youtu.be/vBTcTZ_feGs?si=5DwYa66Xc-M2gNPq

« Vieillesse tous coupables ? », Vidéo du Vrai-faux procès des vieux, Espace citoyen du grand Annecy en partenariat avec TV 8 – Mont-Blanc :
<https://espacecitoyen.grandanney.fr/actualites/actualite/replay-de-levenement-vieillesse-tous-coupables>

« Vieux et alors ? », podcast en 5 épisodes - <https://podcast.usha.co/vieux-et-alors>, disponible aussi sur Deezer et Spotify



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
Strasbourg.eu
eurométropole

Réflexion citoyenne

Restons en contact:
Conseildedéveloppement@strasbourg.eu
codev-eurometropole.strasbourg.eu

[95CODEVEMS](#) [Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg](#)



Scanner pour
s'inscrire à la
lettre d'info

